



Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	2
1 RÉFÉRENCES DE L'AAC7.....	3
1.1 Renseignements administratifs.....	3
1.2 Localisation de l'AAC7 sur la surface aménagée	3
1.3 Description de l'AAC7	5
2 INVENTAIRE D'EXPLOITATION	11
2.1 Méthodologie.....	13
2.2 Déroulement des travaux.....	17
2.3 Résultats	20
3 PLANIFICATION DES TRAVAUX ET ACTIVITES	28
3.1 Programmation de l'exploitation	28
3.2 Interventions sociales	36
3.3 Protection de la faune et de la biodiversité	42
3.4 Protection de l'environnement	44
3.5 Recherche	47
4 CALENDRIER ANNUEL D'ACTIVITES.....	47
5 EVALUATION DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	55
5.1 Evaluation de l'exploitation dans les trois assiettes de coupe des UFG1 (AAC4, 5) et UFG2 (AAC6).....	55
5.2 Evaluation des interventions sociales	74
5.3 Evaluation des interventions environnementales	79
Liste des tableaux	83
Liste des cartes.....	83
Liste des figures	83
Liste des annexes	83



LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AAC	Assiette Annuelle de Coupe
ACFPE	Agence Centrafricaine pour le Formation Professionnelle et l'Emploi
AES	Audit Environnemental et Social
AVE	Attestation de Vérification à l'Exportation
TIMBER TRACK_FORET	Base de Données de Traçabilité Forêt
TIMBER TRACK_SCIERIE	Base de Données de Traçabilité Scierie
CEG	Collège d'Enseignement Général
CHST	Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail
DMA	Diamètre Minimum d'Aménagement
EIES	Etude d'Impacts Environnemental et Social
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit
EPI	Equipements de Protection Individuelle
GAS	Gestionnaire des Actions Sociales
GPS	Global Positioning System
HSE	Hygiène - Sécurité - Environnement
IEC	Information - Education - Communication
PAO	Plan Annuel d'Opérations
PARPAF	Projet d'Appui à la Réalisation de Plans d'Aménagement Forestier
PEA	Permis d'Exploitation et d'Aménagement
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
SAOH	Série Agricole et d'Occupation Humaine
SGS	Société Générale de Surveillance
UFG	Unité Forestière de Gestion
UTA	United Transport Africa
VICA	Vicwood Centrafrique



1 RÉFÉRENCES DE L'AAC7

1.1 Renseignements administratifs

L'Assiette Annuelle de Coupe n°7 (AAC7) est la septième assiette qui sera soumise à l'exploitation à partir de Janvier 2025 dans le cadre de ce plan d'opérations. Elle fait partie de l'Unité Forestière de Gestion n°2 (UFG2) ouverte à l'exploitation pour la période 2024 à 2028.

Administrativement, l'AAC7 s'étend dans la commune de Nola, Sous-Préfecture de Nola et Préfecture de la Sangha-Mbaéré ; dans la Région n°2 de l'Equateur.

1.2 Localisation de l'AAC7 sur la surface aménagée

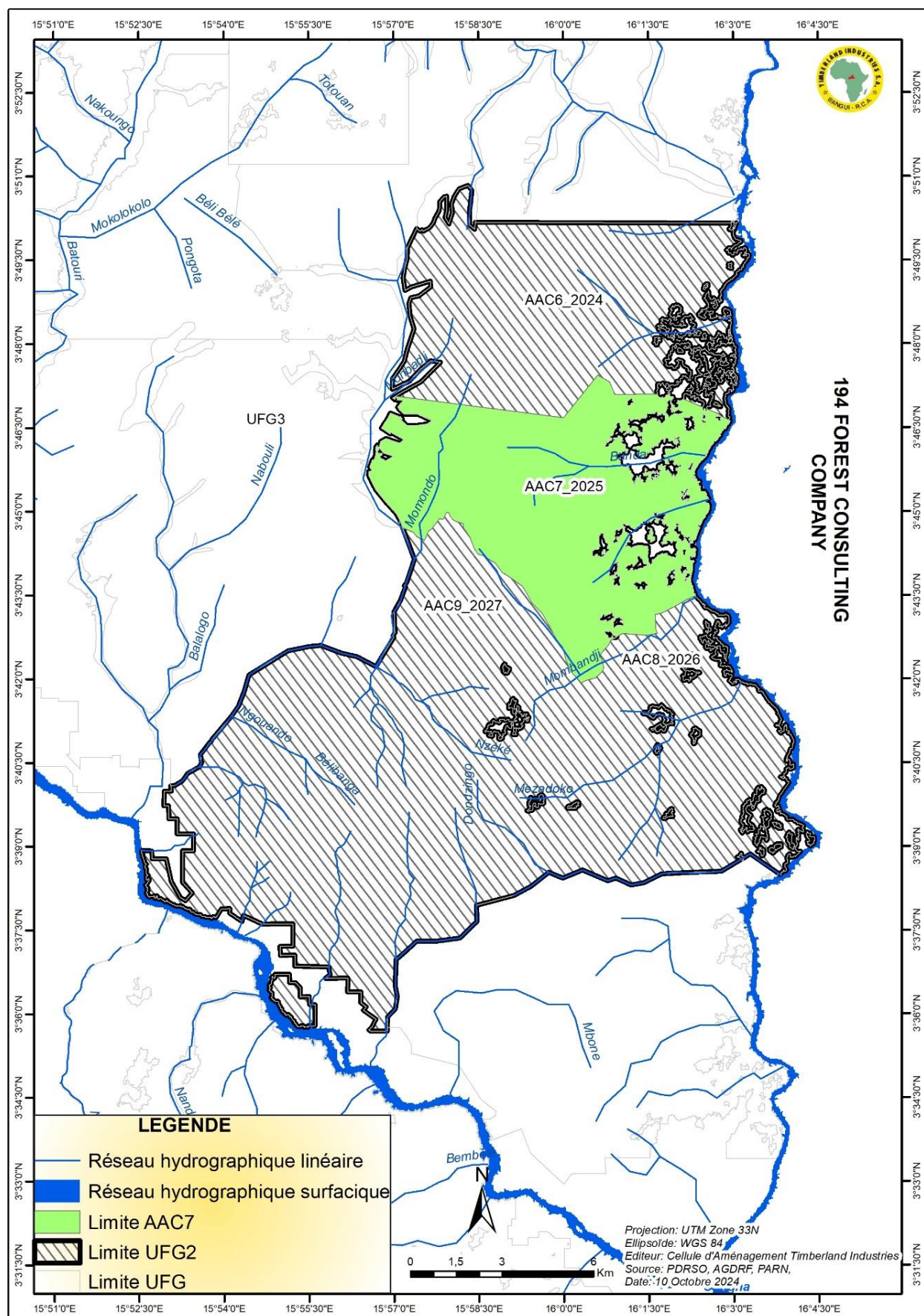
L'AAC7 est située à l'Est du PEA 188, dans l'UFG2. Sa superficie totale est de **6 091,08 ha** pour une surface utile productive de **6 032,90 ha**.

Cette assiette de coupe est limitée :

- au Nord par l'AAC6 de l'UFG2 ;
- à l'Est par la rivière Mambéré ;
- au Sud par l'AAC8 et l'AAC9 de l'UFG2 ;
- à l'Ouest par l'UFG3.

La Carte 1 présente la localisation précise de l'AAC7 telle que cartographiée et conforme au plan d'aménagement du PEA 188 (Carte 1 - Localisation de l'AAC7).

Carte 1 – Localisation de l'AAC7





1.3 Description de l'AAC7

1.3.1 Limite et particularités

L'AAC7 est la deuxième assiette de coupe qui se situe au Nord de l'UFG2 du PEA 188. Il faut noter que les distances mentionnées dans cette description sont théoriquement approximatives. La description de sa limite est définie ainsi qu'il suit :

Au Nord :

La limite part du cours d'eau Mobandji sur les berges marécageuses au point **A** de coordonnées **15°57'2,763"** de longitude Est et **03°47'3,677"** de latitude Nord. De là, elle suit un azimut de **97°27"** sur une distance de **5520 m** environ pour atteindre le point **B** de coordonnées **16°0'0,199"** de longitude Est et **3°46'40,366"** de la latitude Nord dans la zone de confluence des affluents du cours d'eau Banda. De ce point, elle suit un azimut de **218°22"** sur une distance de **1806 m** environ pour atteindre une autre zone de confluence d'un cours d'eau non dénommé, affluent de la rive gauche du cours d'eau Banda au point **C** de coordonnées **16°0'36,421"** de longitude Est et **3°47'26,327** de latitude Nord. Elle suit ce cours d'eau sur une distance d'environ **905 m** jusqu'au point **D** de coordonnées **16°0'54,286"** de longitude Est et **3°47'5,142"** de latitude Nord ; puis un azimut de **268°4"** sur une distance d'environ **1782 m** pour atteindre le point **E** de coordonnées **16°1'52,343"** de longitude Est et **3°47'6,475"** de latitude Nord à la source d'un affluent non dénommé d'un cours d'eau de Banda. Ensuite, la limite suit un azimut de **114°5'** avec une distance de **2190 m** environ pour atteindre le point **F** au point de coordonnées **16°2'56,688** de longitude Est et **3°46',471"** de latitude Nord à la confluence de la rivière Mambéré et un de ses affluents non dénommé.

A l'Est :

Du point **F**, la limite suit la rivière Mambéré en aval, sur une distance d'environ **6453 m** jusqu'au point **G** de coordonnées **16°02'20,048"** de longitude Est et **3°43'28,886"** de latitude Nord à la confluence du cours d'eau Mongbandi et la rivière Mambéré.

Au Sud :

Du pont **G**, elle suit le cours d'eau Mongbandi vers l'amont sur une distance d'environ **1462 m** pour atteindre une zone de confluence au point **H** de coordonnées **16°1'37,116"** de longitude Est et **3°43'8,691"** de latitude Nord. De là, elle suit toujours ce cours d'eau au point **I** de coordonnées **16°1'39,412"** de longitude Est et de **3°42'48,789"** de latitude Nord à la confluence du cours d'eau Mongbandi et un de ses affluents non dénommé de la rive droite ; suit ensuite la rivière Mongbandi pour atteindre une autre zone de confluence au point **J** de coordonnées **16°1'2,223"** de longitude Est et **3°42'48,332"** de latitude Nord. Elle suit Mongbandi à un autre point de confluence au point **K** de coordonnées **16°0'38,982"** et de **3°42'076"** de latitude Est ; et continue de suivre la rivière Mongbandi au point **L** de coordonnées **16°0'18,754"** de longitude Est et **3°41'55,051"** de latitude Nord. Du point **L**, elle longe la rivière Mongbandi jusqu'à sa source au point **M** de coordonnées **15°58'13,206"** de longitude Est et **3°44'46,799"** de latitude Nord.

Au point **M**, elle prend un azimuth de **106°0'** sur une distance d'environ **608 m** pour atteindre le point **N** de coordonnées **15°57'57,19"** de longitude Est et **3°44'58,952"** de latitude Nord à la zone de confluence du cours d'eau Momondo. De ce point, elle redescend le cours d'eau Momondo au point **O** à la zone de confluence de coordonnées **15°57'33,63"** de longitude Est et **3°44'31,220"** de latitude Nord, puis suit un affluent de la rive droite de la rivière Momondo jusqu'à la lisière marécageuse du cours d'eau Mobandji au point **P** de coordonnées **15°57'9,546"** de longitude Est et **3°44'42,275"** de latitude Nord.

A l'Ouest :

De cette zone marécageuse, elle remonte le cours d'eau Mobandji jusqu'à la berge marécageuse pour atteindre le point de départ **A**.

La Carte 2, représentant la carte de base de l'AAC7, présente les limites géographiques telles que décrites précédemment, avec les points caractéristiques remarquables inscrits dans le Tableau 1.

Carte 2 – Carte de base de l'AAC7

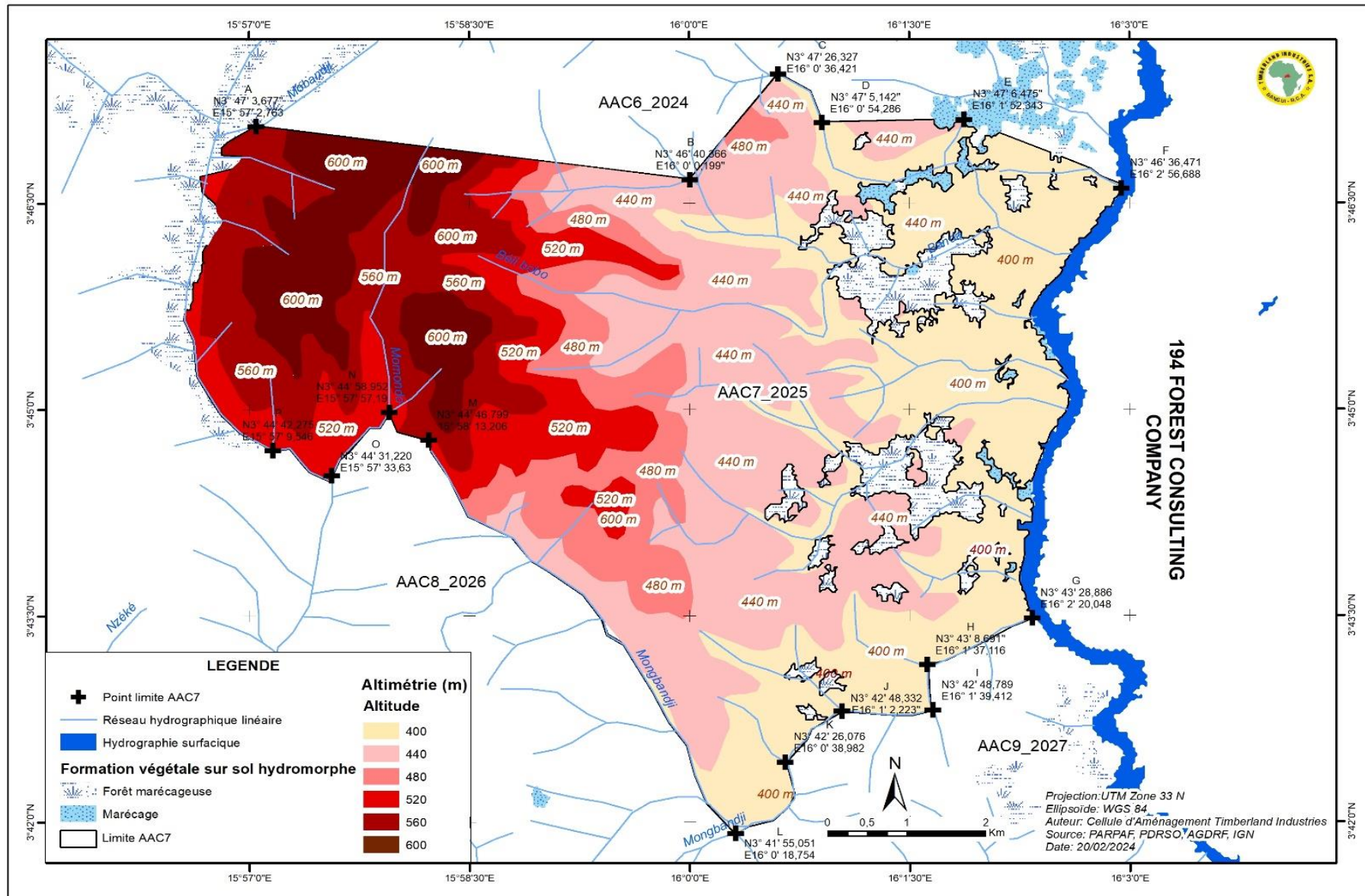


Tableau 1 – Coordonnées géographiques des limites de l'AAC7

Point limite	X	Y	Caractéristiques
A	15°57'2.763"	03°47'03.677"	Point situé sur les berges marécageuses de la rivière Mobandji.
B	16°00'0.199"	03°46'40.366"	Point situé sur une zone de confluence du cours d'eau Banda.
C	16°00'36.421"	03°47'26.327"	Point situé sur une zone de confluence d'un affluent de la rive gauche du cours d'eau Banda.
D	16°00'54.286"	03°47'05.142"	Point situé en aval sur le même affluent de la rive gauche du cours d'eau Banda.
E	16°01'52.343"	03°47'06.475"	Point situé à la source d'un affluent de Banda non dénommé.
F	16°02'56.688"	03°46'36.471"	Point situé à la confluence d'un cours d'eau non dénommé et la rivière Mambéré.
G	16°02'20.048"	03°43'28.886"	Point situé en aval de la rivière Mambéré à la confluence du cours d'eau Mongbandi et celle-ci.
H	16°01'37.116"	03°43'08.691"	Point situé à la confluence du cours d'eau Mongbandi et un de ses affluents non dénommé de la rive gauche.
I	16°01'39.412"	03°42'48.789"	Point situé à la confluence du cours d'eau Mongbandi et un de ses affluents non dénommé de la rive droite.
J	16°00'02.223"	03°42'48.332"	Point situé à la confluence du cours d'eau Mongbandi et un de ses affluents non dénommé de la rive gauche.
K	16°00'38.982"	03°42'26.076"	Point situé à la confluence du cours d'eau Mongbandi et un de ses affluents non dénommé de la rive gauche.
L	16°00'18.754"	03°41'55.051"	Point situé à la confluence du cours d'eau Mongbandi et ses affluents non dénommé de la rive gauche.
M	15°58'13.206"	03°44'46.799"	Point situé à la source du cours d'eau Mongbandi.
N	15°57'57.190"	03°44'58.952"	Point situé à la confluence du cours d'eau Momondo et un affluent non dénommé.
O	15°57'33.630"	03°44'31.220"	Point situé en aval à la confluence du cours d'eau Momondo et un autre affluent non dénommé.
P	15°57'09.546"	03°44'42.275"	Point situé à la berge marécageuse du cours d'eau Nzeke.



1.3.2 Contenance par affectation et par strates forestières

L'AAC7 est constituée majoritairement de forêt dense et dégradée représentant plus de 90% du couvert. Des zones marécageuses et de cultures sont observées dans certains endroits (Cf. Carte 3 - Formations végétales de l'AAC7).

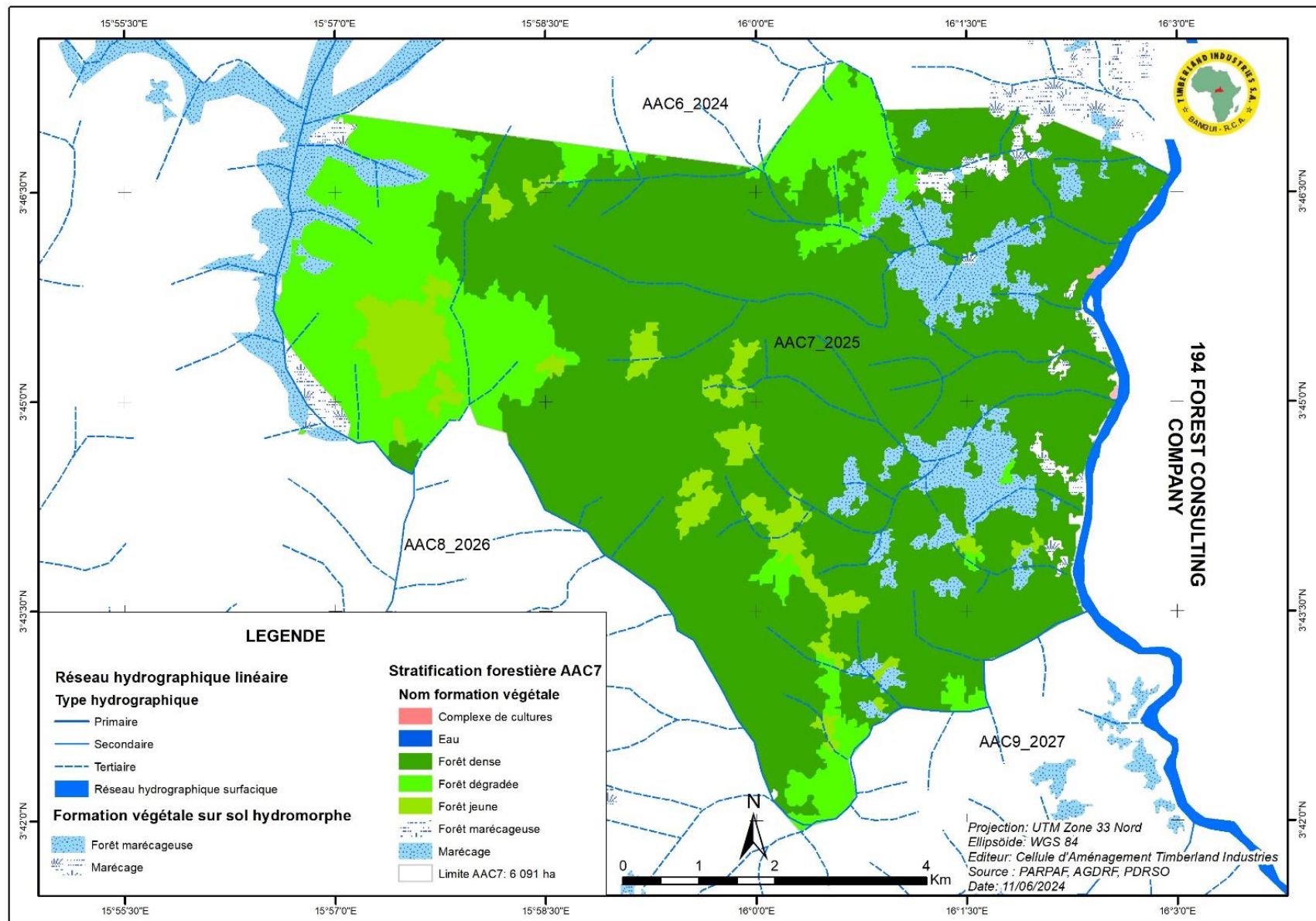
La superficie des différentes strates forestières sont présentées dans le Tableau 2.

Tableau 2 – Surfaces des strates présentes dans l'AAC7

Strates photo interprétées pour l'AAC7	Surface non utile (ha)	Surface utile (ha)
Forêt dense		4455,60
Forêt dégradée		1209,39
Forêt jeune		367,91
Forêt marécageuse	54,80	
Complexe de cultures	3,36	
Eau	0,02	
Total	58,18	6032,90
	6091,08	

Source : Direction Technique Gestion Durable - Timberland Industries

Carte 3 – Formations végétales de l'AAC7





1.3.3 Exportation passée

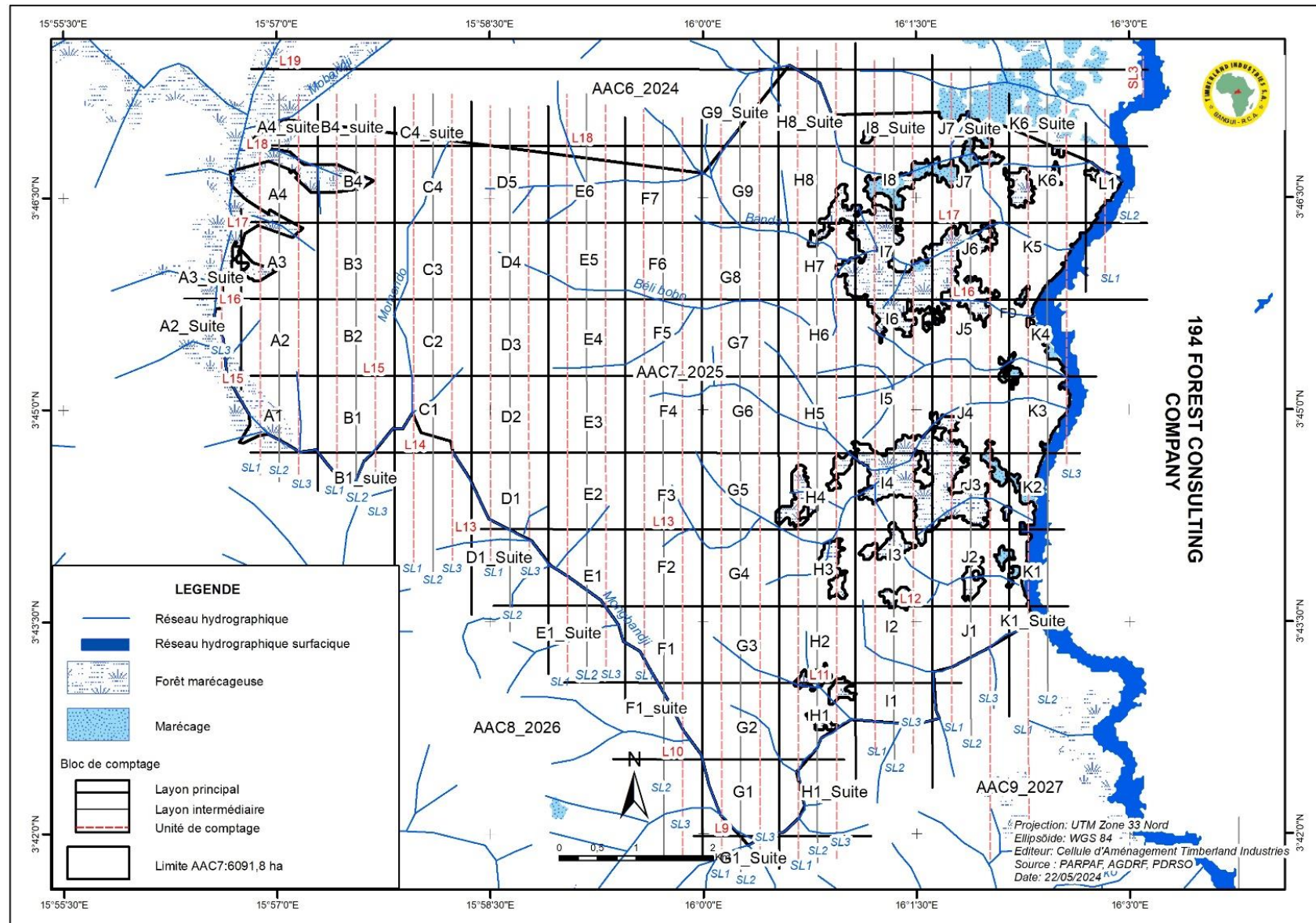
Le passage des équipes d'inventaire, lors des inventaires d'aménagement et d'exploitation, n'a mentionné aucune exploitation passée dans cette zone.

2 INVENTAIRE D'EXPLOITATION

L'AAC7 est divisée en 244 unités de comptage (UC), toutes systématiquement inventoriées par les équipes de compteurs (*Cf. Carte 4 - Dispositif de l'inventaire d'exploitation*). Une Unité de comptage a une superficie de 25 ha à l'exception des unités à la limite de l'AAC.

La procédure concernant la réalisation des inventaires d'exploitation de la société, conforme aux normes nationales de gestion forestière, est disponible au sein de la Cellule d'Aménagement. Elle présente les étapes de chaque activité ainsi que les récentes innovations apportées dans la méthodologie.

Carte 4 – Dispositif de l’inventaire d’exploitation de l’AAC7



2.1 Méthodologie

La méthodologie adoptée est celle du comptage par unité de comptage dans un bloc de 1km², et portant sur une liste d'essences fournie par la Direction Technique de l'entreprise conforme au plan d'aménagement.

Des appréciations aléatoires sont effectuées à titre purement informel sur l'état des semis et des tiges d'avenir.

A cet effet et en tenant compte des moyens mis à sa disposition, la Cellule d'Aménagement procède préalablement au découpage à deux niveaux de l'assiette de coupe en blocs, de la manière suivante :

- Un premier découpage en 2 blocs dont le layon de délimitation Nord et le layon de base qui sépare l'assiette de coupe en deux ont servis de point de départ pour tous les layons secondaires ;
- Un deuxième découpage qui s'est fait à l'intérieur même des blocs et a permis d'avoir des unités de comptage, chacune délimitée par deux layons, à une largeur de 125 mètres et une longueur maximale de 1000 mètres.

2.1.1 Layonnage

Le layonnage intervient après le cadrage et la délimitation des blocs. L'équipe de délimitation ouvre les layons de délimitation de l'AAC, conformément au plan théorique d'inventaire préparé, sous SIG, par Cartographe. Ce travail est suivi par prise régulière de points GPS, ce qui permet de corriger le positivement sous SIG des limites en fonction de la réalité du terrain.

Les limites non naturelles sont matérialisées par des layons de 1,5 mètre de large sur lesquels toutes les tiges de diamètre inférieur à 10 cm sont coupées et les tiges plus grosses marquées à la peinture rouge.

a) Composition de l'équipe de layonnage

L'équipe de layonnage est composée de deux sous-équipes dont chacune compte huit personnes ; à savoir :

- 1 boussolier (Chef d'équipe),
- 1 machetteur de tête
- 1 chaineur-jalonneur
- 1 aide chaineur
- 4 machetteurs

b) Matérialisation des layons

Les opérations ayant conduit à l'élaboration du plan de layonnage sur l'AAC7, réalisée, par le Cartographe, en 3 phases :

- Préparation d'un plan théorique au bureau du périmètre de l'assiette sur fond de carte IGN. Sur la base des layons de délimitation des blocs, calés sur

certaines éléments naturels, les layons sont ainsi disposés à équidistance et matérialisés sur plan à une échelle de 1 /50 000 ;

- Une phase de terrain : qui consiste à confronter les informations obtenues à partir des documents existants avec les réalités du terrain. Ces éléments ont permis de compléter ou clarifier certaines données documentaires, et corriger certaines erreurs ;
- Enfin au bureau, avec les compléments de terrain, on procède à l'actualisation du plan de layonnage.

Le plan définitif ainsi réalisé va servir de base pour tout l'ensemble des opérations d'inventaire.

Les équipes de layonnage découpent l'AAC en blocs et en UC. Un bloc est de dimensions 1 000 m sur 1 000 m ; une Unité de Comptage (UC) a des dimensions de 250 m (dimension dans l'axe Nord-Sud) sur 1 000 m (dimension dans l'axe Est-Ouest).

Leur découpage est matérialisé sur le terrain par des layons « de comptage » et des layons horizontaux (Est-Ouest). Les layons sont chaînés et piquetés à une distance de 50 m entre les piquets.

Une fiche de layonnage spécialement conçue permet de relever les informations sur 1 000 mètre, et fait ressortir les caractéristiques topographiques (cours d'eau, pistes, pentes, champs, etc...). Elle contient les indications suivantes :

- La date,
- Le numéro de blocs,
- Le numéro des Layons,
- L'azimut,
- Le point de départ et d'arrivée,
- La distance et les coordonnées GPS.

Le rendement moyen, par équipe de layonnage, est de 2 km par jour.

2.1.2 Comptage

Le comptage est l'étape de relevés des informations sur le terrain, étape au cours de laquelle les arbres sont inventoriés, marqués et cartographiés. L'équipe de comptage est chargée d'identifier, compter, cartographier, marquer et numéroter tous les arbres exploitables.

Ce travail est réalisé par deux équipes, dirigées par un Chef prospecteur, chacune composée de six compteurs botanistes formés au cours des travaux d'inventaire d'aménagement.

a) Organisation de l'équipe

Une équipe de comptage est composée de six personnes dont un pointeur et cinq compteurs.

Le travail de comptage se fait par virée de 125 mètres (la moitié de la largeur d'une UC) sur 1 000 m (longueur du bloc) ; les compteurs évoluent dans les parcelles de

12,5 ha chacune, étant distancés de 25 m les uns des autres, et le pointeur progresse sur le layon de délimitation.

Pour effectuer les mesures de diamètre, les équipes de comptage utilisent un galon circonférentiel et une corde.

Le fonctionnement des virées des inventaires d'exploitation est présenté sur la *Figure1*.

b) Mode opératoire appliqué pour le comptage

Les essences inventoriées sont celles retenues sur la liste des essences aménagées (Cf. *Annexe 2*) et quelques-unes dites secondaires. Toutes ces essences sont prospectées avec respect des Diamètres Minimums d'Aménagement (DMA), et DME pour les essences secondaires.

Pour le comptage, chaque UC rectangulaire (250m x 1000m) est entièrement parcourue par les compteurs. Ces derniers avancent en ligne à des intervalles de 20 à 30 m pour rester à portée de vue les uns des autres.

Au fur et à mesure que l'équipe avance, chaque compteur déclare l'arbre d'essence recherchée qu'il rencontre et le pointeur le relève sur la fiche de comptage.

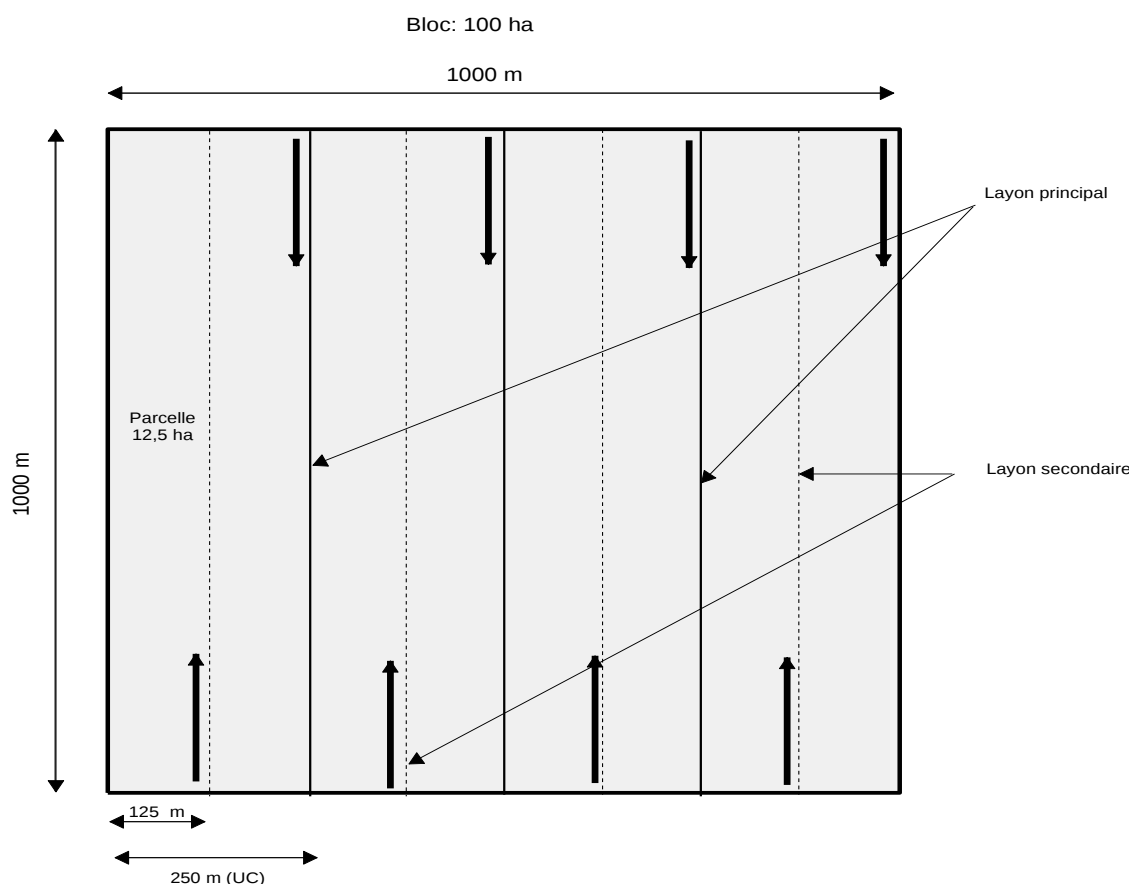


Figure 1 – Fonctionnement du comptage en virées de 125m x 1000m



Pointage

Les informations relevées et notées par le pointeur sur la fiche sont : l'essence, le diamètre, la qualité, la position et le numéro de prospection de l'arbre. Un relevé d'occupation du sol (sentiers et pistes, exploitation minière, campements et villages, cultures).

La classe de qualité et le numéro de prospection sont reportés respectivement sur l'arbre à l'aide de peinture rouge.

Sur la fiche de comptage, ces informations sont aussi consignées :

- N° PEA,
- N° UFG,
- N° AAC,
- N° BLOC,
- Unité de comptage (UC),
- Azimut suivi,
- Nom du chef d'équipe et du pointeur,
- La date.

Marquage des arbres

Des numéros d'inventaire sont affectés aux arbres comptés et marqués, avec de la peinture rouge ou avec de la craie forestière, sur le tronc des arbres. Ces numéros sont lisiblement inscrits en deux endroits : à la hauteur de la poitrine et à la base de l'arbre sous le niveau d'abattage. Les arbres non pris (tordus, pourris, <DMA/DME) sont également marqués à la peinture rouge avec les annotations suivantes : PP=petit pied, T=troué ou P=petit ou Vu.

2.1.3 Cartographie et traitement des données

Pour une exploitation forestière fiable et rationnelle, la réalisation d'une carte de grande échelle est nécessaire. Pour cela, une cartographie sur papier a été réalisée à une échelle de 1/ 3000^{ème}.

Les fiches contenant toutes les données de prospection sont transmises au bureau terrain de la Cellule d'Aménagement. Le contrôle, la saisie et le traitement des données se font chaque jour, au fur et à mesure que chaque bloc dans lequel se trouvent des UC est prospecté. Ce travail se fait à l'aide du logiciel BD de foresterie et de traçabilité interne, en cours de développement, dénommé **TIMBER TRACK_FORET**.

Ce logiciel permettant le suivi et la traçabilité des bois depuis l'exploitation en forêt jusqu'à l'embarquement en passant par la transformation. Il est interne à la société Timberland Industries et mis au point au courant de l'année 2024 remplacement l'ancien programme sous Access utilisé depuis 2016 par l'Entreprise.

Il permet de vérifier l'emplacement d'une tige inventoriée et sa situation ultérieure : abattue, débardée, préparée et évacuée. Ce logiciel reprend aussi la liste des



essences par unité de comptage, en précisant la classe de diamètre, la qualité et le numéro d'inventaire.

A partir des données topographiques issues des opérations d'inventaire, des cartes d'exploitation sont établies manuellement et vont servir lors du report sous SIG. Sur ces cartes sont consignés certains détails de terrain tels que : des rivières et les vallées, le réseau routier existant et les projets de routes à réaliser en vue de l'évacuation des grumes.

Pour l'exploitation, toutes les informations recensées (l'essence, le numéro d'inventaire, le diamètre, la qualité et la distance approximative à partir du layon de base) sont synthétisées sur une fiche de suivi par UC, qui sera remise au chef de chantier, en plus des fiches de comptage.

2.2 Déroulement des travaux

2.2.1 Délimitation

La délimitation de l'AAC7 a commencé en mars 2024, le layonnage s'en est immédiatement suivi. La délimitation a été supervisée par le responsable de suivi exploitation de la Cellule d'Aménagement et des prospecteurs.

Les points limites théoriques sont définis à partir du thème de découpage de l'UFG2 en AAC élaboré par le service Cartographie de la Direction Technique. Conformément à la procédure interne, une description des limites a été réalisée présentant les caractéristiques de chaque point et le cheminement entre chaque point (azimut, longueur, type).

Au cours de la matérialisation, les coordonnées des points limites sur le terrain ont été prises au GPS, afin de procéder au contrôle de la délimitation à partir du SIG et observer les différences constatées entre points théoriques et points terrain. La marge d'erreur tolérée, conformément à la procédure est de plus ou moins 5% d'écart entre la superficie totale théorique de l'assiette et sa superficie totale terrain.

2.2.2 Prospection

Les travaux d'inventaire sont systématiquement opérés par sondage effectués le long des layons parallèles et équidistants, par unité de sondage généralement rectangulaire d'une largeur de 125 m et de 1000m de longueur, soit 12,50 ha.

L'équipe de prospection a réalisé le réseau de layons orienté vers le Sud-Nord et Ouest-Est et le comptage des essences.

Pour la réalisation de l'inventaire d'exploitation, deux équipes de layonnage et de comptage ont été constituées, ce qui représentait un total de 36 personnes. La réalisation des travaux d'inventaire s'est étalée sur la période allant de mars à octobre 2024.



Les travaux ont été supervisés par le Responsable suivi exploitation de la Cellule d'Aménagement, coordonnés par la Direction Technique.

Le contrôle des travaux sera réalisé par l'équipe suivi/contrôle en cours et à la fin des travaux, et ceci à partir de l'analyse des données issues de la base de données interne. Des contrôles seront effectués de manière inopinée par le responsable suivi exploitation sur terrain. Le travail de contrôle se fait sur la base des éléments inscrits dans la procédure des inventaires d'exploitation rédigée par la Direction Technique. Elle est basée sur le recomptage systématique d'un échantillon d'Unités de Comptage afin de les comparer aux résultats des équipes de prospection. Un seuil de 10% de la surface de l'AAC est fixé pour ce travail de recomptage.

a) Layonnage

Le layonnage a commencé en mars et s'est terminé en août 2024. Au total deux équipes de huit personnes chacune ont travaillé sur l'AAC7 pour ouvrir les layons avec une production moyenne de 2,500km par équipe et par jour de travail. Des relevés GPS se font régulièrement sur les layons de comptage permettant de vérifier l'orientation et l'équidistance.

b) Comptage

Chaque unité de comptage est parcourue sur toute sa superficie, par deux équipes de 5 compteurs, équidistants de 25m en virée Est-Ouest de 125m de largeur sur 1000m de long. Ils avancent avec une vitesse de marche constante et effectuent des cris pour se repérer.

Le pointeur relève toutes les informations déclarées et positionne l'arbre selon le métrage du layon sur la fiche de Comptage. Le compteur à son tour reporte le numéro sur le tronc de l'arbre à l'aide de peinture à l'huile de couleur rouge et la qualité de tige (*Export ou Scierie*).

Les résultats de la prospection (*Comptage*) sont saisis dans la base de données interne. Ils constituent la base de toute mise en exploitation et permettront d'organiser et de planifier les travaux postérieurs (2025).

La prospection fournit des informations sur la superficie réellement exploitée après exclusion des zones hors forêt (zones marécageuses, etc.) et le potentiel exploitable par essence commercialisable (*nombre de tiges, volume exploitation*).

c) Saisie des données

La saisie des données est réalisée, d'avril jusqu'en octobre 2024, par un opérateur de saisie. Elle s'est déroulée au fur et à mesure que les fiches de terrain arrivent au bureau, après contrôle par le responsable suivi exploitation. Les données traitées et analysées sous le logiciel *TIMBER TRACK_FORET* sont présentées dans la partie Résultats au point 2.3.



Globalement, toutes les essences recensées sont représentées dans chaque unité de comptage appartenant à chaque bloc.

2.2.3 Projet route

Une fois les travaux d'inventaire achevés, le projet route va être réalisé par le chef s'exploitation en collaboration avec le responsable suivi exploitation.

Les routes ont été dessinées de façon à minimiser leur longueur, à privilégier les lignes de crête et limiter les pentes.

Les parcs ont également été placés de manière à limiter au maximum les distances de débardage.

Le projet route et le positionnement des parcs sont présentés en Annexe 5 sur la carte prévisionnelle d'exploitation. Ils sont susceptibles d'être modifiés au cours de l'exploitation.

Pendant l'exploitation, au fur et à mesure de l'ouverture des routes et des parcs, la Cellule d'Aménagement recense régulièrement les avancées sur le terrain et met à jour le projet route conformément à la procédure de suivi d'exploitation SIG.

A la fin des travaux d'exploitation, le récolement sera effectué par l'équipe suivi/contrôle.

2.2.4 Exploitation

Le commencement de l'exploitation devrait intervenir dès Janvier 2024, sous réserve d'approbation du présent Plan Annuel d'Opérations par les services techniques du Ministre en charge des forêts.

Dans le cadre de suivi exploitation, tous les arbres prospectés sont encodés. Chaque abattage et débardage sont suivis avec l'encodage journalier dans la base de données. Afin de veiller sur les règles de bonne gestion forestière, un contrôle/suivi de chantier avec l'équipe suivi/contrôle est mené régulièrement. Cette équipe a pour mission de vérifier la qualité d'abattage qui doit être directionnel, contrôle les souches si le martelage est bien fait et qu'il n'y a pas des arrachements sur ces souches, contrôler les abondons et le débardage.



2.3 Résultats

Toutes les tiges inventoriées sont présentées dans cette partie. Les résultats prennent en compte les essences du groupe 1, dites “objectif” du plan d'aménagement et quelques essences des groupes 2 et 4 (diversification et divers).

Les résultats de l'inventaire d'exploitation de l'AAC7 sont analysés et traités dans le logiciel interne de traçabilité puis exportées sur Excel pour utilisation finale dans ce document. Ces résultats, inscrits dans les Tableaux 3 et 4, présentent les effectifs inventoriés et les volumes calculés par essence et par classe de diamètre.

Le nombre de tiges/ha est calculé sur la surface utile de l'assiette, et les volumes sont calculés à l'aide des tarifs de cubage élaborés par le PARN et qui figurent dans le plan d'aménagement du PEA 188.

Ces calculs donnent une estimation des volumes bruts indicatifs inventoriés par essence.

Les effectifs (nombre de tiges) par essence, par classe de diamètre, et par qualités sont présentés dans le Tableau 3 ; et les volumes bruts sur pieds par essence, par classe de diamètre et par qualité dans le Tableau 4.

Par ailleurs, nous aimerions préciser que les données de prospection fournies à ce stade ne sont pas complètes du fait de retard causé dans la réalisation des opérations sur terrain. Néanmoins, nous nous évertuons à produire les données complètes dans la version finale du présent PAO.


Tableau 3 – Effectifs inventoriés par essence, par classe de diamètre, par qualité

Essences	DMA (cm)	Classe de diamètre																								Total		Total des tiges	Nbre tiges/ha	% tiges /essence
		50-59		60-69		70-79		80-89		90-99		100-109		110-119		120-129		130-139		140-149		150+								
Groupe 1 - Essences objectif		Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc					
Groupe 1A-Essences découpage		Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc					
Acajou à grandes folioles	90									199	241	226	101	3	5	5	5								433	352	785	0,130	2,5%	
Aniégré	70					2	8	166	200	80	75	10	4												258	287	545	0,090	1,8%	
Ayous	90									1 569	2 545	2 168	1 574	212	98	404	209	44	34	3	3	0	1	4 400	4 464	8 864	1,469	28,7%		
Azobé	90																								0	0	0	0,000	0,0%	
Bilinga	60							13	8	12	4	3	2												28	14	42	0,007	0,1%	
Bossé clair	70							52	23	27	8	4	2												83	33	116	0,019	0,4%	
Bossé foncé	70																								0	0	0	0,000	0,0%	
Bubinga	60																								0	0	0	0,000	0,0%	
Dibétou	90									31	40	33	13			4	1								68	54	122	0,020	0,4%	
Difou	50							2	7	1		1													4	7	11	0,002	0,0%	
Doussié pachyloba	80							15	2	16	8	17	2	1		1									50	12	62	0,010	0,2%	
Ebène	70					21	73	33	39	2	4		1												56	117	173	0,029	0,6%	
Etimoé	100											19	7												19	7	26	0,004	0,1%	
Iroko	90									157	59	217	52	19		49	11	8	2						450	124	574	0,095	1,9%	
Kossipo	100											144	57	5	1	8	4	3							160	62	222	0,037	0,7%	
Lati	90									93	65	98	39	2											193	104	297	0,049	1,0%	
Longhi blanc	70					4	6	65	72	15	10	2													86	88	174	0,029	0,6%	
Manilkara	80							12		3	1														15	1	16	0,003	0,1%	
Mukulungu	100											33	5	2		5		1							41	5	46	0,008	0,1%	
Padouk rouge	70					41	97	285	412	75	67	19	10												420	586	1 006	0,167	3,3%	
Pao rosa	80																								0	0	0	0,000	0,0%	
Sapelli	90									1 564	538	945	99	54	5	89	6	14	1	1		1			2 668	649	3 317	0,550	10,7%	
Sipo	100											133	18	7		30	2	3		1					174	20	194	0,032	0,6%	
Tali	80									3	5	6	2		1										9	8	17	0,003	0,1%	
Tiama	90									4	5	182	103	5	1	9	2		2						200	113	313	0,052	1,0%	
Sous-total/ G1A		0	0	0	0	68	184	643	763	3851	3675	4260	2091	310	111	604	240	73	39	5	3	1	1	9815	7107	16 922	2,805	55%		



Essences	DMA (cm)	Classe de diamètre																						Total		Total des tiges	Nbre tiges/ha	% tiges /essence	
		50-59		60-69		70-79		80-89		90-99		100-109		110-119		120-129		130-139		140-149		150+							
Groupe 1 - Essences objectif		Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex				
Groupe 1B – Autres essences objectif																													
Bété	50					607	600	1 495	1 196	25	16	1													2 128	1 812	3 940	0,653	12,8%
Eyong	70					300	389	658	381	120	47	6	1												1 084	818	1 902	0,315	6,2%
Fraké	70																								0	0			
Sous-total G1B		0	0	0	0	907	989	2 153	1 577	145	63	7	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 212	2 630	5 842	0,968	18,9%
Total Groupe 1		0	0	0	0	975	1173	2796	2340	3996	3738	4267	2092	310	111	604	240	73	39	5	3	1	1	13 027	9 737	22 764	3,773	74%	
Groupe 2 – Sciage Diversification																													
Ako	70					5	12	66	91	51	59	22	12	1											145	174	319	0,053	1,0%
Iatandza	90									68	106	30	29	5	4		1								103	140	243	0,040	0,8%
Kotibé	70					123	368	101	151	12	21	2	3												238	543	781	0,129	2,5%
Longhi rouge	70					7	16	119	161	20	14	2	2												148	193	341	0,057	1,1%
Mambodé	70							6	8	29	40	60	27		1	1									96	76	172	0,029	0,6%
Niové	50	3	4	31	26	33	38	20	16	2	1	1													90	85	175	0,029	0,6%
Olon/Bongo	50					5	21	62	115	42	17	7													116	153	269	0,045	0,9%
Total Groupe 2		3	4	31	26	173	455	374	542	224	258	124	73	6	5	1	1	0	0	0	0	0	0	936	1 364	2 300	0,381	7,5%	
Groupe 4 – Divers																													
Aiélé	70							4	4	19	20	41	17	5	2	12	4	4		1	1				86	48	134	0,022	0,4%
Dabema	80							22	44	62	82	50	49		1	1	3								135	179	314	0,052	1,0%
Essia	70					2	1	349	412	119	66	21	5	1											492	484	976	0,162	3,2%
Koto	70					427	1297	748	1146	64	108	6	10	1	1										1 246	2 562	3 808	0,631	12,3%
Tchitola	80							38	33	149	95	188	53	8	2	4	1	0	0	0	0				387	184	571	0,095	1,8%
Total Groupe 4				0	0	429	1 298	1 161	1 639	413	371	306	134	15	6	17	8	4	0	1	1	0	0	2 346	3 457	5 803	0,962	18,8%	
Total Général		3	4	31	26	1577	2926	4331	4521	4633	4367	4697	2299	331	122	622	249	77	39	6	4	1	1	16 309	14 558	30 867			



Tableau 4 – Volumes bruts indicatifs inventoriés par classe de diamètre, par qualité

Essences	DMA	Classe de diamètre																						Total		Volume brut Total (m3)	Volume/ha (m3/ha)
	(cm)	50-59		60-69		70-79		80-89		90-99		100-109		110-119		120-129		130-139		140-149		150+					
Groupe 1 - Essences objectif		Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc		
Groupe 1A-Essences découpage																											
Acajou à grandes folioles	90									2 756	3 337	3 130	1 399	42	69	69	69							5 996	4 874	10 870	1,802
Aniégré	70					22	86	1 793	2 160	864	810	108	43											2 787	3 100	5 887	0,976
Ayous	90									29 748	47 939	41 058	29 653	3 992	1 825	7 622	3 897	836	646	57	57	0	19	83 314	84 036	167 350	27,740
Azobé	90																							0	0	0	0,000
Bilinga	60			0	0	0	0	152	94	141	47	35	23											328	164	492	0,082
Bossé clair	70					0	0	501	221	260	77	39	19											799	318	1 117	0,185
Bossé foncé	70																							0	0	0	0,000
Bubinga	60																							0	0	0	0,000
Dibétou	90									446	575	475	187			58	14							978	776	1 754	0,291
Difou	50	0	0	0	0	0	0	16	56	8	0	8												32	56	88	0,015
Doussié pachyloba	80							130	17	139	70	148	17	9	0	9	0							435	104	539	0,089
Ebène	70					100	349	158	186	10	19	0	5	0										267	559	826	0,137
Etimoé	100											214	79	0	0	0	0	0	0					214	79	293	0,048
Iroko	90									2 117	795	2 926	701	256	0	661	148	108	27	0				6 067	1 672	7 739	1,283
Kossipo	100											2 177	862	76	15	121	60	45	0	0				2 419	937	3 357	0,556
Lati	90									955	667	1 006	400	21	0	0								1 981	1 067	3 048	0,505
Longhi blanc	70					31	46	498	552	115	77	15	0	0	0	0								660	675	1 334	0,221
Manilkara	80							110	0	28	9	0	0	0	0	0								138	9	147	0,024
Mukulungu	100											674	102	41	0	102	0	20	0	0				838	102	940	0,156
Padouk rouge	70					356	842	2 473	3 575	651	581	165	87	0	0	0	0							3 644	5 085	8 729	1,447
Pao rosa	80																							0	0	0	0,000
Sapelli	90									21 780	7 492	13 160	1 379	752	70	1 239	84	195	14	14	0	14		37 154	9 038	46 192	7,657
Sipo	100											2 558	346	135	0	577	38	58	0	19	0	0		3 347	385	3 732	0,619
Tali	80							0	0	27	45	54	18	0	9	0	0							81	72	153	0,025
Tiama	90									47	59	2 133	1 207	59	12	105	23	0	23	0				2 344	1 324	3 669	0,608
Sous-total G1A		0	0	0	0	508,3	1323	5832	6862	60090	62600	70083	36528	5380	2000	10564	4335	1263	711	90	57	14	19	153 823	114 433	268 257	44,466



Essences	DMA	Classe de diamètre																						Total		Total des tiges	Nbre tiges/ha	
	(cm)	50-59		60-69		70-79		80-89		90-99		100-109		110-119		120-129		130-139		140-149		150+						
Groupe 1 - Essences objectif	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex				
Groupe 1B – Autres essences objectif																												
Bété	50	0	0	0	0	4 283	4 233	10 548	8 439	176	113	7	0												15 015	12 785	27 800	4,608
Eyong	70					2 880	3 734	6 317	3 658	1 152	451	58	10												10 406	7 853	18 259	3,027
Fraké	70																								0	0		
Sous-total G1B		0	0	0	0	7 163	7 968	16 865	12 096	1 328	564	65	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 421	20 638	46 059	7,635
Total Groupe 1		0	0	0	0	7671,1	9291	22697	18958	61418	63164	70147	36537	5380	2000	10564	4335	1263	711	90,2	57	13,9	19	179 244	135 071	314 316	52,100	
Groupe 2 – Sciage Diversification																												
Ako	70					38	91	503	693	388	449	168	91	8											1 104	1 325	2 429	0,403
Iatandza	90									667	1 040	294	284	49	39	0	10								1 010	1 373	2 383	0,395
Kotibé	70					863	2581	708	1059	84	147	14	21	0											1 669	3 809	5 478	0,908
Longhi rouge	70					54	124	920	1244	155	108	15	15	0											1 144	1 491	2 635	0,437
Mambodé	70					0	0	67	89	323	445	668	301	0	11	11	0								1 069	846	1 915	0,317
Niové	50	16,8	22,4	174	146	185	213	112	90	11	6	6	0												504	476	980	0,162
Olon/Bongo	50	0	0	0	0	40	166	491	911	333	135	55	0												919	1 212	2 132	0,353
Total Groupe 2		17	22	174	146	1179	3176	2801	4086	1961	2330	1220	713	57	50	11	10	0	0	0	0	0	0	0	7 419	10 533	17 952	2,976
Groupe 4 – Divers																												
Aiélé	70					0	0	39	39	183	193	395	164	48	19	116	39	39	0	10	10				829	463	1 292	0,214
Dabema	80							222	444	625	827	504	494	0	10	10	30								1 361	1 805	3 167	0,525
Essia	70					17	9	3 043	3 592	1 037	575	183	44	9	0	0	0								4 289	4 219	8 509	1,410
Koto	70					3728	11322	6530	10004	559	943	52	87	9	9	0	0								10 877	22 365	33 242	5,510
Tchitola	80							485	421	1902	1213	2400	677	102	26	51	13								4 940	2 349	7 288	1,208
Total Groupe 4				0	0	3 745	11 331	10 318	14 499	4 306	3 751	3 535	1 465	168	64	177	82	39	0	10	10	0	0	22 297	31 201	53 498	8,868	
Total Général		17	22	174	146	12596	23797	35816	37544	67686	69245	74902	38716	5605	2114	10752	4426	1301	711	100	67	14	19	208 961	176 805	385 766		

L'analyse des données d'inventaire va se baser spécifiquement sur les essences aménagées dites "essences *objectif*" du Plan d'aménagement. Les résultats des Tableaux 3 et 4 précédents montrent un total de **30867 tiges** inventoriées sur l'AAC7 dont 16309 de qualité *Export* et 14558 de qualité *Scierie*, pour un volume brut total sur pieds de **385 766 m³ (dont plus de 80% des essences *objectif* avec 314 316 m³)**. Sur cette base, nous allons calculer la valeur estimative des volumes nets pour l'ensemble des essences qui seront probablement valorisées sur cette assiette de coupe.

La lecture du Tableau 4 et de la Figure 2 ci-dessous montre que la ressource de cette assiette est essentiellement constituée de plus de 80% des essences du Groupe 1 ; et en terme de volumes bruts exploitables, les essences suivantes sont les plus représentées : Ayous (27,740m³/ha), Sapelli (7,657m³/ha), Bété (4,608m³/ha), Eyong (3,027m³/ha) ainsi que Padouk rouge, Acajou, Iroko, Aniégéré.

Par ailleurs, certaines essences de promotion présentent un potentiel non négligeable ; il s'agit de : Kotto (5,510m³/ha), Essia, Tchitola et Kotibé.

Ces résultats démontrent également que les classes de diamètre les plus représentées sont de 70 à 100 cm (plus de 90% du volume brut exploitable) ; bien que plus de 30% des essences sont exploitées à partir du DMA 70 cm.

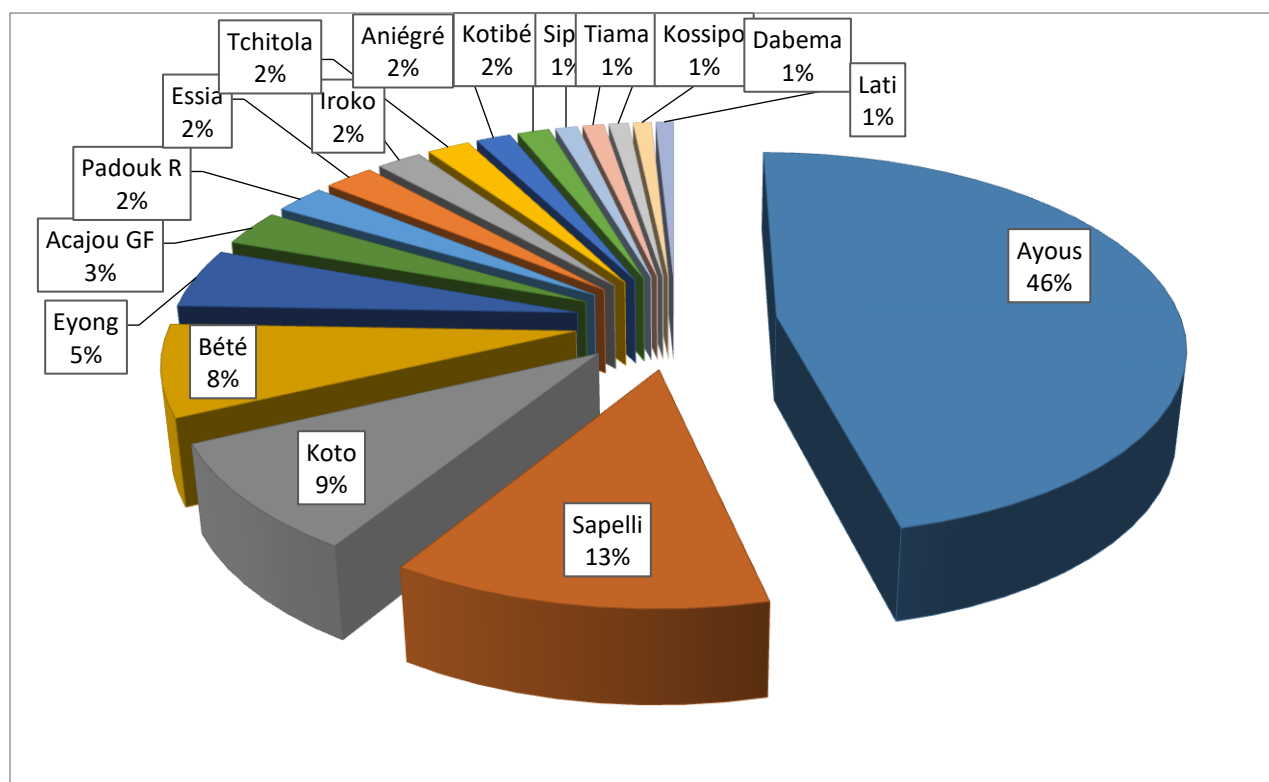


Figure 2 – Volumes bruts des essences principales de l'AAC7

2.3.3 Cartographie de la ressource sous SIG

Sur la base de la cartographie élémentaire issue des inventaires d'exploitation, les fiches de terrain par unité de comptage sont automatiquement scannées avant d'être remises aux équipes de sorties de pieds puis à l'abattage en format A4.

Les fiches scannées sont ensuite géo référencées sous SIG pour pouvoir éditer des cartes de la ressource à l'échelle de l'AAC, des blocs et des UC.

Les principales essences inventoriées dans l'AAC7 sont localisées dans les cartes de répartition (format A3) en Annexe 4. Ces cartes reprennent les éléments de terrain (pistes, cours d'eau, marécages, ...) ainsi que la subdivision en blocs qui a été utilisée dans la réalisation de l'inventaire d'exploitation.

Les cartes ainsi réalisées faciliteront la planification de l'exploitation de l'AAC7.

2.3.4 Prévision de récolte

La prévision de récolte est déterminée ici sur la base des volumes issus des travaux d'inventaire d'exploitation ainsi que de la situation actuelle du marché du bois.

Les effectifs et les volumes bruts et nets qui seront probablement valorisés au cours de la période d'exploitation de cette AAC7 vont concerner principalement les essences du groupe 1, à l'exception du Fraké.

Nous avons également ajouté à la liste, les essences suivantes, potentiellement valorisables ayant des volumes bruts/nets non négligeables : Essia, Koto, Kotibé, Tchitola (Cf. Tableau 5 - *Prévision de récolte*). Ces essences représentent 19% des volumes totaux exploitables.

La mise en activité de l'unité de transformation permettra également de valoriser les volumes de l'Ayous et du Bété qui représentent pour les seules deux essences plus de 50% du volume net total de l'assiette.

Ces estimations (volumes nets) sont calculées à partir des taux de prélèvement obtenus sur les assiettes déjà exploitées, qui a permis d'obtenir un coefficient de récolement appliqué pour chaque essence (ou groupe d'essences) et des volumes moyens obtenus depuis la mise en exploitation du PEA 188.

Les résultats de ces estimations montrent que plus de **246 500 m³ de volume net** seront potentiellement exploités sur l'AAC7 dont 81% des essences de première catégorie (201 301 m³).

Rappelons que les volumes bruts et nets sont calculés sur la surface utile de l'AAC7 (6032,90 ha).

Tableau 5 – Prévvision de récoltes en effectifs et volumes bruts/nets

Essences	DMA (cm)	Nombre tiges	Volume brut total (m3)	Coefficient récolement (%)	Volume net (m3)	Volume net/ha (m3/ha)	% par essence
Groupe 1 - Essences objectif							
Acajou à grandes folioles	90	785	10 870	58,91%	6 404	1,061	2,8%
Aniégré	70	545	5 887	61,52%	3 622	0,600	1,5%
Ayous	90	8 864	167 350	62,65%	104 845	17,379	43,4%
Azobé	90	0	0	58,95%	0	0,000	0,0%
Bilinga	60	42	492	61,38%	302	0,050	0,1%
Bossé clair	70	116	1 117	62,52%	698	0,116	0,3%
Dibétou	90	122	1 754	57,10%	1 002	0,166	0,5%
Difou	50	11	88	62,62%	55	0,009	0,0%
Doussié pachyloba	80	62	539	58,10%	313	0,052	0,1%
Ebène	70	173	826	55,60%	459	0,076	0,2%
Etimoé	100	26	293	62,64%	183	0,030	0,1%
Iroko	90	574	7 739	63,45%	4 910	0,814	2,0%
Kossipo	100	222	3 357	61,57%	2 067	0,343	0,9%
Lati	90	297	3 048	61,51%	1 875	0,311	0,8%
Longhi blanc	70	174	1 334	59,22%	790	0,131	0,3%
Manilkara	80	16	147	61,76%	91	0,015	0,0%
Mukulungu	100	46	940	66,10%	621	0,103	0,2%
Padouk rouge	70	1 006	8 729	59,55%	5 198	0,862	2,3%
Pao rosa	80	0	0	58,39%	0	0,000	0,0%
Sapelli	90	3 317	46 192	74,29%	34 316	5,688	12,0%
Sipo	100	194	3 732	76,29%	2 847	0,472	1,0%
Tali	80	17	153	55,21%	85	0,014	0,0%
Tiama	90	313	3 669	61,32%	2 250	0,373	1,0%
Bété	50	3 940	27 800	62,62%	17 408	2,886	7,2%
Eyong	70	1 902	18 259	60,02%	10 959	1,817	4,7%
Total Groupe 1		22 764	314 316		201 301	33,367	81%
Groupe Diversification							
Aiélé	70	134	1 292	63,29%	818	0,136	0,3%
Ako	70	319	2 429	63,29%	1 538	0,255	0,6%
Dabéma	80	314	3 167	63,29%	2 004	0,332	0,8%
Essia	70	976	8 509	63,29%	5 385	0,893	2,2%
Iatandza	90	243	2 383	63,29%	1 508	0,250	0,6%
Koto	70	3 808	33 242	63,29%	21 040	3,488	8,6%
Kotibé	70	781	5 478	63,29%	3 467	0,575	1,4%
Longhi rouge	70	341	2 635	63,29%	1 668	0,276	0,7%
Mambodé	70	172	1 915	63,29%	1 212	0,201	0,5%
Niové	50	175	980	63,29%	620	0,103	0,3%
Olon/Bongo	50	269	2 132	63,29%	1 349	0,224	0,6%
Tchitola	80	571	7 288	63,29%	4 613	0,765	1,9%
Total Groupe Diversification		8 103	71 450		45 224	7,496	19%
Total Général		30 867	385 766		246 524	40,863	100%

3 PLANIFICATION DES TRAVAUX ET ACTIVITES

3.1 Programmation de l'exploitation

L'AAC7 qui sera ouverte en exploitation au courant de l'année 2025 à une superficie totale et productive de 6091,08 ha.

Cependant, l'exploitation pourrait encore se dérouler dans les assiettes 5 de l'UFG1 et 6 de l'UFG2 sur la période 2025 conformément aux autorisations de maintien délivrées par le Ministère en charge des forêts qui tiennent compte des dispositions des textes en vigueur.

3.1.1 Voirie forestière : construction et entretien

Le projet d'infrastructures routières, desservant l'AAC7, est présenté sur la Carte 5. L'emplacement des pistes principales et bretelles, localisé de façon approximative, tient compte des routes et pistes existantes, du réseau hydrographique et des éléments de la topographie. La longueur totale prévue pour ces routes de l'AAC7 est d'environ 44 kilomètres.

La réalisation concrète de ces réseaux de pistes va dépendre des informations topographiques et périodiques issues des résultats des inventaires d'exploitation.

Par ailleurs, les AAC5 et 6 pouvant être en exploitation au courant 2025, les pistes existantes seront régulièrement entretenues permettant l'évacuation des tiges susceptibles d'être exploitées : environ 40 km seront régulièrement entretenus.

Pour la construction de ces pistes, l'équipe est composée d'un chef de travaux route, de 2 conducteurs de bulldozers Komatsu et leurs aides, de 2 conducteurs de niveleuse et leurs aides ; 2 ou 3 bennes sont également utilisées en fonction de l'importance des travaux.

Le tracé des pistes a commencé dès l'obtention de l'autorisation du Ministère en charge des forêts. L'ouverture s'effectue toute l'année au cours de l'exploitation ainsi que l'entretien avec l'ajout de latérite.

Deux types de pistes forestières sont ouverts pour l'exploitation de l'AAC7 : les pistes principales et les pistes secondaires ou bretelles.

- Les pistes principales ou permanentes sont des routes qui assurent la liaison entre le site industriel et l'AAC en exploitation. Elles sont utilisées pendant plusieurs années pour permettre l'accès à différentes assiettes de coupe ou une UFG. La longueur totale des pistes principales dans l'AAC7 est estimée à 36,751 km.
- Les pistes secondaires sont des routes qui ne concernent qu'une assiette de coupe. Elles sont utilisées pendant la durée d'exploitation de l'AAC. La longueur prévue pour cette catégorie de routes dans l'AAC7 est de 7,049 km.

Ces pistes seront ouvertes en respectant rigoureusement les règles définies dans les normes de gestion forestière. Elles seront les plus rectilignes possibles, éviteront au maximum les zones humides et cours d'eau. Et dans le cas de franchissement d'un cours d'eau, la piste sera perpendiculaire à son cours.

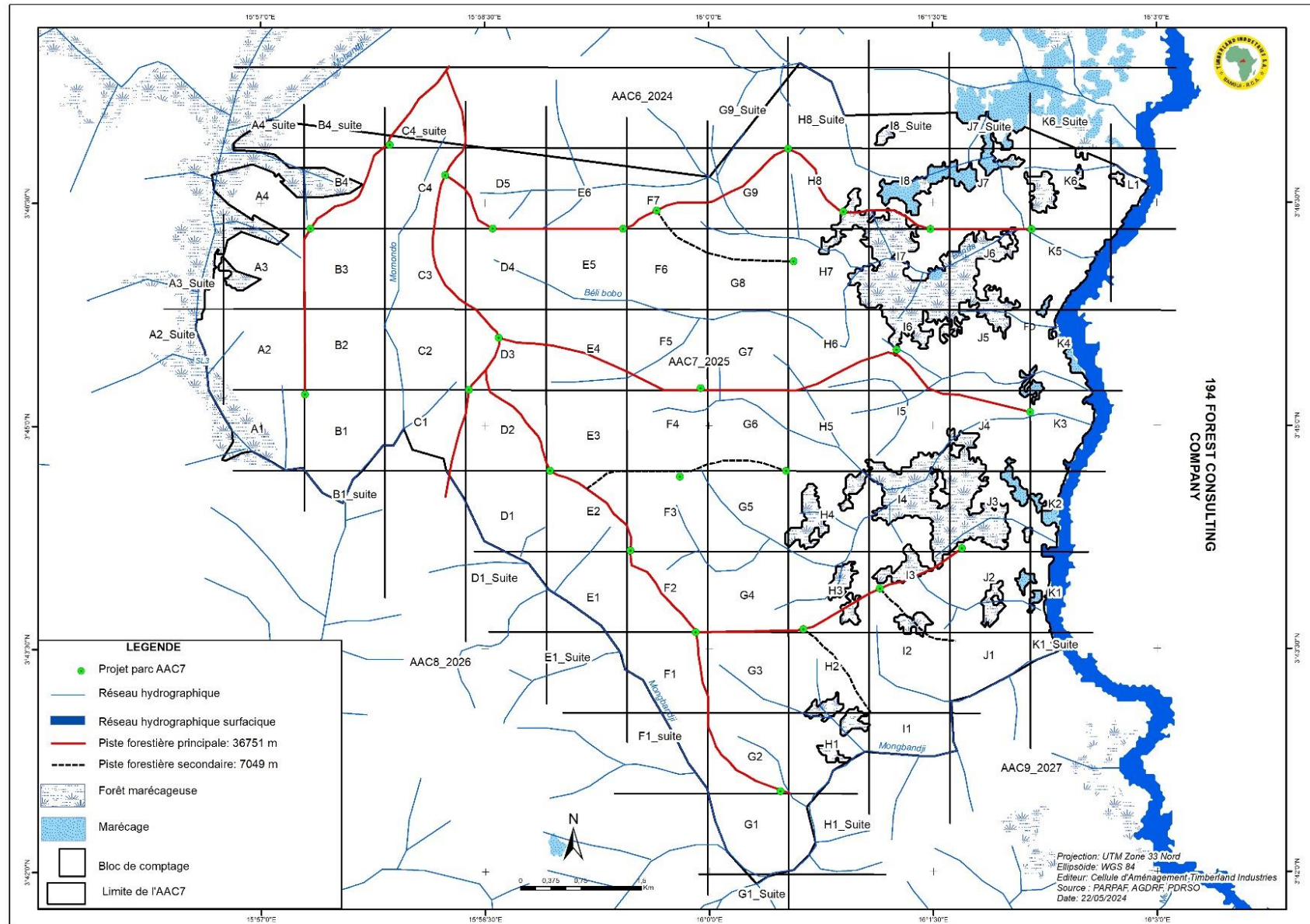
Les pistes sont planifiées pour être mise en place à partir du dernier trimestre de l'année 2024 afin d'être prête pour le début de l'exploitation de l'assiette au 1^{er} trimestre 2025.

Les caractéristiques pour les différents types de pistes sont mentionnées dans le Tableau 6.

Tableau 6 – Caractéristiques des pistes forestières de l'AAC7

Types de pistes	Longueur prévue (km)	Largeur (m)	Caractéristiques
Principale	36,751	20 – 30	10 m pour la chaussée et 10 m de chaque côté pour l'éclairage
Secondaire	7,049	10 – 15	5 m pour la chaussée et 5 m pour dégagement de chaque côté
Total	43,800		

Carte 5 – Localisation du réseau des pistes forestières et parcs forêt sur l'AAC7



3.1.2 Caractéristiques des ouvrages

Les ponts sont construits pour le franchissement des cours d'eau et traversés par une piste forestière. La construction des ponts est faite de manière à permettre la libre circulation de l'eau et des espèces aquatiques.

Les entrées et sorties des ponts sont stabilisées par des culées réalisées avec des grumes ou un empilage de grumes pour éviter l'apport des sédiments dans les cours d'eau. De même, les eaux de ruissellement sont détournées vers la zone de végétation voisine par l'ouverture des canalisations.

Afin de garantir le respect de ces mesures, une procédure décrivant les éléments à prendre en compte lors de la confection des ouvrages est rédigée par la direction technique.

Au cours de la mise en place des ponts, l'équipe du chantier veillera au bon écoulement de l'eau et à dégager les arbres et/ou bois morts tombés dans le ruisseau pendant les travaux afin d'éviter les problèmes d'engorgement et de pollution des cours d'eau.

D'après le relevé topographique complet de la zone, aucun pont ne sera construit pour cette assiette (Cf. Annexe 5 – Carte prévisionnelle d'exploitation).

3.1.3 Opération de pistage

Avant l'entrée des équipes d'abattage, des pisteurs sont envoyés sur le terrain pour matérialiser des pistes joignant les arbres à abattre aux layons principaux ; le sens de la progression n'étant pas toujours en cohérence avec celui du layon nord-sud.

A partir des schémas de positionnement des arbres, les commis à l'abattage informent le chef des commis et il envoie des pisteurs le même jour pour faire le tracé de chemin d'accès aux machines.

3.1.4 Localisation des parcs à grumes

Les parcs à grumes sont repartis de manière assez homogène, leur nombre est fonction de la densité de la ressource et des voies de débardage. Les parcs sont positionnés de manière à réduire au maximum les distances de débardage.

Le chargement des grumes se fera sur les bords des pistes principales ou secondaires. Toutefois, un parc intermédiaire sera ouvert à la sortie de l'AAC7 du côté Est et va recevoir toutes les billes "export" pour le parc principal à la préparation.

Pour les billes "scierie", le dimensionnement et les chargements se feront aux abords des routes puis elles seront directement transportées vers le parc de scierie avant d'être acheminées vers la machine.

L'emplacement des principaux parcs à grumes prévus sur le réseau des pistes forestières de l'AAC7 est indiqué sur la Carte 5 ci-dessus.

3.1.5 Suivi de l'exploitation

Le suivi de l'exploitation commence à l'inventaire d'exploitation. En effet, les données et la cartographie de l'inventaire d'exploitation constituent la base de tous les travaux ultérieurs.

Il est donc primordial que l'inventaire d'exploitation soit de qualité, complète et rigoureuse. La procédure et les outils nécessaires au suivi de l'exploitation permettent :

- de confronter régulièrement les inventaires d'exploitation avec les données d'exploitation et d'évacuation pour éviter les oublis en forêt ;
- d'effectuer les calculs de récolement pour suivre le rendement entre volume brut sur pied et volume net ;
- d'obtenir une traçabilité efficace de l'exploitation, de l'arbre sur pied à sa sortie forêt puis de son devenir (export jusqu'au port ou à la scierie) ;
- d'établir tout type de statistique et analyse interne ;
- de fournir les volumes exploités à l'administration.

Ce suivi efficace de l'exploitation est un processus rigoureux qui est en train d'être mis en place sur le PEA 188, et ceci a commencé depuis le début de l'exploitation dans les ACP (volumes et effectifs, traçabilité depuis la prospection d'un pied jusqu'au transport de la grume, statistiques internes avec des évolutions et améliorations constantes).

a) Suivi des travaux

Les travaux de terrain sont supervisés et mis en œuvre de façon continue par le Directeur des Opérations du Site de concert avec la Cellule d'aménagement représentée par le Responsable de suivi exploitation.

Une équipe de suivi/contrôle est mise en place au sein de la Cellule d'aménagement ; composée de 7 personnes, elle a pour tâches la vérification de la conformité des activités d'exploitation et celles post-exploitation.

b) Saisie des données d'inventaire

Toutes les données des fiches de prospection sont numérisées, les données concernant la ressource sont automatiquement saisies et importées dans la *BD_TIMBER TRACK_FORET* afin de procéder aux diverses analyses.

A chaque sortie des équipes de prospection, le cartographe récupère le croquis des unités prospectées afin de les scanner pour les intégrer dans le SIG réalisé sous ArcGIS 10.4. Le cartographe procède ensuite à la numérisation de toutes les informations des cartes des UC à savoir : les pieds (numéro de prospection,



essence, diamètre, qualité), et le relevé topographique complet de la zone (cours d'eau, marécages, les bas-fonds, relief et les routes).

Les cartes, représentant chacune deux unités de comptage, sont ensuite imprimées afin de les assembler et monter la carte murale au 1/3000^{ème} sur laquelle le suivi d'exploitation sera réalisé quotidiennement par les différentes équipes de production forêt.

c) **Abattage**

Le chef de l'équipe d'abattage utilise la synthèse de prospection de l'Unité de Comptage (UC) pour diriger les abatteurs. Il utilise l'esquisse de prospection et le marquage de sortie de pied sur le terrain (piquets à encoches) pour rechercher l'arbre à abattre.

Les critères d'abattage sont plus sévères que ceux des inventaires d'exploitation. En effet, les prospecteurs ont pour consigne de prospecter plus large afin d'éviter les oublis.

Une équipe d'abattage est composée d'un chef d'équipe, de 15 abatteurs et leurs 15 aides. Par jour, en moyenne 3 arbres au maximum sont coupés par abatteur. Un numéro unique d'abattage est attribué à chaque arbre.

Les abatteurs effectuent l'étêtage et le tronçonnage. Sur la souche, les commis notent la date complète, le numéro de prospection et le numéro d'abattage.

Tous ces renseignements sont saisis quotidiennement dans la base de données *TIMBER TRACK_FORET* sous Access à partir des fiches d'abattage.

Les commis cochent les arbres abattus sur l'esquisse et transmettre leurs fiches au chef de l'équipe contrôle interne.

L'équipe abattage a été formée aux techniques d'abattage directionnel à faible impact ; la bonne utilisation de ces techniques est contrôlée en permanence. Une formation avait été financée par Timberland en partenariat avec le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) et dispensé par une Consultance internationale du nom REPAN ; des recyclages réguliers sont faits en interne par les plus expérimentés.

Une procédure concernant la réalisation de l'abattage est disponible au sein de l'entreprise. Sa mise en application se fait régulièrement par le contrôle des abatteurs.

d) **Débusquage et Débardage**

L'équipe de débardage est composée de 8 conducteurs de bulldozers, de 6 conducteurs de skidders, de 8 aides conducteurs et de 4 commis de débardage. Ce sont ces derniers qui guident les engins grâce à la fiche remplie par le chef d'équipe "contrôle interne".



Les commis remplient sur le cahier la date de débardage, le nom de l'essence servant à la traçabilité interne à la société, l'unité de comptage, le numéro de PEA et le marteau Timberland. Le débardage n'utilise pas les pistes principales (routes et bretelles), pour ne pas les dégrader.

Au cours du débardage, le rôle des commis est primordial car il optimise le réseau de débardage en limitant les dégâts sur le peuplement résiduel.

e) Contrôle SGS

A la date de rédaction du présent PAO, l'Etat Centrafricain, à travers le Ministère en charge des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, a confié la vérification et le contrôle des exportations des bois à la société SGS (Société Générale de Surveillance), celle-ci remplace BIVAC dans ses attributions (depuis Juin 2020). Au niveau du Parc export de la société Timberland sur le site, cinq inspecteurs de SGS réalisent les contrôles sur les grumes destinées à l'exportation ainsi que les mesures et le marquage de celles-ci par des étiquettes. Le rapport de leurs contrôles, envoyé à leur bureau de Bangui, permet l'établissement des Attestations de Vérification à l'Export (AVE), documents indispensables à l'exploitation.

f) Préparation sur les parcs forêt

Les parcs sont répartis de manière assez homogène car leur nombre dépend de la distance de débardage afin de limiter celle-ci. Ils sont repérés par leurs coordonnées UTM et leur positionnement kilométrique. Les tronçonneurs et les commis qui font le travail de préparation sur les parcs forêt. Le marteau Timberland, le numéro de prospection, celui d'abattage sont frappés sur chacune des deux faces des tiges et billons, ainsi qu'un numéro indiquant la position du billon. C'est le chef de parc qui décide de la préparation en fonction de la qualité du bois, de sa conformation. Pour les billes destinées à la scierie, leur longueur minimale ne doit pas être inférieure à 2,50 m. Toutes ces informations sont saisies quotidiennement dans la base de données *TIMBER TRACK_FORET*.

Une procédure de la préparation sur les parcs forêts est disponible au sein de l'entreprise et mise en œuvre par les équipes techniques.

g) Parc central

Un commis chargé des lettres de voiture et 6 conducteurs de fourchette assurent le transport de toutes les billes vers le parc central de Batouri où s'effectue le tri par essence. Pour cette étape, la société utilise ses propres camions grumiers.

Sur le site de Batouri, le parc à grumes est organisé en 2 parties : export et scierie. Il y a 1 chef de parc, 1 commis d'évacuation de grumes, 2 cubeurs, 1 tronçonneur, 1 aide tronçonneur, 2 marqueurs, 1 poseur d'esses « S » et 3 conducteurs de fourchette.

Pour assurer l'évacuation des grumes vers le Cameroun, Timberland utilise les services de la société de transport UTA basé à Douala. Le nombre de grumiers est



fonction de l'activité. Toutes les lettres de voiture concernant la sortie forêt et le roulage sont saisies dans la base de données *TIMBER TRACK*.

Une procédure en la matière est disponible et applicable par l'entreprise.

h) Traçabilité

Une fois l'ensemble des données numérisées, les données concernant les arbres sont intégrées dans la base *TIMBER TRACK* afin de pouvoir réaliser le suivi d'exploitation en cartographie numérique.

Afin de vérifier les erreurs de saisie, une double saisie des données de prospection n'est pas acceptée ; seule la confrontation des données saisies par l'étape de jointure de la base Access et celles de la cartographie permet d'identifier les incohérences (oublis et doublons).

TIMBER TRACK_FORET est un système mis en place permettant le suivi complet de l'exploitation, depuis la prospection en forêt jusqu'à l'embarquement au port de Douala, aux clients, numéros de contrats et à la destination. Ce logiciel, interne à la société Timberland, a été développé sur Access en 2024, et permet également de générer les différents types de rapports de synthèse journaliers concernant les productions (exploitation).

Le volet transformation est également déployé dans cette base de données *TIMBER TRACK* ; il s'agit de *TIMBER TRACK_SCIERIE*, système qui prend en compte les données de la transformation (de la grume sur parc jusqu'au colis de bois y compris les colis séchés).

En dehors de ces deux systèmes qui permettent un suivi complet de l'exploitation et de la traçabilité à l'usine, un autre programme de gestion de données est généré et géré par le responsable de logistiques de la société pour le suivi des engins et leur consommation respective, des véhicules légers, des pièces de rechanges ainsi que le matériel divers.

Une procédure concernant le suivi/contrôle de la traçabilité est disponible et appliquée au sein de la Cellule d'aménagement.

i) Suivi post production

L'équipe suivi/contrôle, décrit ci-haut, est responsable de suivi post-production. Un projet de renforcement de capacité de l'équipe post-production est en cours de réalisation. Elle a la charge de contrôler sur base des procédures de suivi-contrôle établies par la Direction Technique, la qualité de l'exploitation à toutes les étapes, à savoir : *Délimitation – Layonnage – Comptage – Ouverture routes – Abattage – Martelage – Débardage – Préparation*.

Les aspects strictement légaux tels que le martelage seront dans la mesure du possible contrôlés systématiquement. Les aspects relevant plus de mesures internes à la société dans le cadre de la réduction des impacts de l'exploitation seront contrôlés régulièrement sur base d'échantillons.



Le contrôle de la traçabilité sera effectué à partir de la procédure de contrôle interne de la traçabilité.

Pour l'évacuation à la scierie et à l'export, le suivi manuel et le contrôle se fait à partir des carnets de chantiers. En outre, une fiche sous forme de carnet a été établie pour éviter les problèmes des doublons des numéros, confusion d'essences dans le remplissage des carnets de chantier.

Le remplissage des carnets de chantiers se fait manuellement, mais sur la base des renseignements informatisés sous *TIMBER TRACK_FORET*.

3.1.6 Délimitation de l'assiette suivante

L'assiette annuelle de coupe qui sera en exploitation courant l'année 2026 est l'AAC8 de l'UFG n°2, qui sera ouverte de 2026 à 2028. Elle est située au Sud Est de l'UFG2 et couvre une superficie totale de 6 061 ha dont 6 060 ha de surface utile. Les informations précises concernant cette UFG2 sont présentées dans le PGQ n°2.

La matérialisation des limites puis sa délimitation va démarrer en Avril 2025. Des marquages seront effectués à l'aide d'un jalon et les informations suivantes seront mentionnées sur une pancarte à l'entrée de l'AAC : numéro du PEA, numéro AAC, année d'exploitation, coordonnées GPS du point (en UTM) seront inscrites. A défaut d'une pancarte, sur un arbre autour de ladite assiette, on inscrira les renseignements concernant le PEA, l'AAC et le point GPS à l'aide de la peinture rouge.

Le layon des limites artificielles sera ouvert sur une largeur de 1,5 m. Dans ces ouvertures, l'on coupera toute la végétation herbacée, lianes, arbustes et arbres non protégés dont le diamètre est inférieur à 10 cm. Les limites qui sont sur des cours d'eau seront ouvertes par un layon de largeur maximum de 1 m.

Une équipe composée de 7 personnes dont un chef d'équipe sera chargée de la délimitation des AAC. Elle disposera d'une carte de base et des coordonnées géographiques, d'un GPS, d'une boussole et de la peinture rouge pour l'accomplissement de cette tâche.

Le Tableau 7 (Calendrier des interventions) présentera la planification des activités de délimitation, de layonnage et de comptage de l'AAC8 de l'UFG2.

3.2 Interventions sociales

3.2.1 Sur la Base vie

- Logements

La base vie est configurée en deux camps : un pour le logement des expatriés et l'autre destiné aux travailleurs nationaux. Pour mieux suivre l'organisation et la gestion de la base-vie et de définir une politique sociale adaptée de l'entreprise, le



plan de masse cartographié sous SIG est actualisé chaque année au 3^{ème} trimestre. Pour l'année 2025, nous avons prévu une réactualisation au début du 3^{ème} trimestre.

Pour pallier au souci de complément des logements avec l'effectif de nos travailleurs qui devient de plus en plus nombreux, nous avons opté pour la dotation, sur commande de l'intéressé, des bois locaux pour la construction de maison d'habitation et de transformation des conteneurs afin de répondre au besoin d'accueil.

L'entretien des pièces et supports des anciennes habitations (planches et tôles) sont renouvelés annuellement en fonction de l'état vétuste des constructions. Le renouvellement prochain est prévu au courant du second trimestre 2025.

Pour le respect des mesures liées à la gestion des camps, le règlement intérieur de l'entreprise, actualisé et opérationnel, a intégré les aspects liés au bon fonctionnement de la base-vie.

- *Aspects sanitaires*

En vue de garantir les soins de santé à ses travailleurs et à leur famille, l'entreprise a construit un centre de santé quelques mois après son installation. Ce centre est équipé du matériel nécessaire pour son fonctionnement avec un personnel qualifié composé d'un Infirmier (Chef de Centre), d'une Assistante accoucheuse, de deux aides-soignants et de trois agents d'appui (agent de pharmacie, chauffeur ambulance et hygiéniste). En moyenne Cent personnes sont consultées par jour parmi lesquelles les travailleurs et leurs familles, ainsi que les habitants des communautés riveraines.

Vue la taille de l'entreprise et par souci d'équilibrer les interventions de soin entre les deux camps (expatriés et nationaux), l'infirmerie a été scindé en deux. L'une installée au camp des expatriés, dirigée par un infirmier secouriste et l'autre à sa place habituelle, au camp des nationaux. Un service de garde est planifié afin de répondre aux urgences des nuits.

Les Produits pharmaceutiques sont renouvelés tous les deux mois par la société selon la commande du Chef de centre. Une ambulance est disponible pour les sorties d'urgence vers les grands centres hospitaliers (Gamboula, Berberati, Carnot, ...). A la rédaction du présent document, l'ambulance est en panne technique.

Un appui périodique en termes de formation du personnel, de sensibilisation et de campagnes de vaccination sur les soins maternels et infantiles est apporté par la Préfecture sanitaire de la Mambéré-Kadéï par le canal du centre de santé de Binawayo (village Tapourou) dans la commune de Basse Batouri.

Un partenariat officiel est établi avec la Direction régionale de la santé (Berberati) afin de participer et profiter aux avantages publiques en termes de vaccination et autres compagnes dans le domaine de santé publique.



- Gestion des déchets

Les mesures de gestion des ordures ménagères de la société sont celles de la fabrication des fosses à ordures à plus de 100m des habitations. L'entretien de ses fosses se fasse régulièrement tous les six mois.

Entre temps, les entretiens des alentours des bureaux, habitations et quelques lieux d'activités se font régulièrement pour assurer la propriété de l'entourage.

Il faut noter qu'un Responsable HSE est opérationnel pour le suivi des aspects liés à l'hygiène, sécurité, santé au travail. Toutes ses actions sont planifiées dans un plan triennal disponible dans son service.

- Eau et électricité

Le site dispose de deux châteaux d'eau. Cette eau est tirée d'un forage stocké dans le château puis traiter et desserve le camp par le canal des tuyaux.

Toutes les maisons d'habitation des expatriés et cadres/agents de maîtrise nationales sont branchées directement. Pour l'ensemble du camp des travailleurs, il existait deux points d'adduction en eau potable composé de quatre robinets pour répondre au besoin accru d'approvisionnement en eau potable.

Le traitement de cette eau se fait, deux fois par semaine, par le chlore ; et les cuves sont nettoyées une fois par semestre.

Un troisième château d'eau destiné à la scierie est opérationnel. Tandis que deux forages sont construits et opérationnel au camp des nationaux.

L'analyse des échantillons d'eau potable du site est faite annuellement par l'Institut Pasteur de Bangui. La dernière analyse faite en juillet 2024 et montre que l'eau disponible au site est bien potable pour la consommation. Néanmoins, des travaux de nettoyage et de traitement sont réguliers pour maintenir la potabilité de cette eau.

En ce qui concerne l'électrification, toutes les maisons sont électrifiées.

- Education

Depuis l'année 2018, une école primaire (*Ecole Assanga Timberland*) à cycle complet (de la Maternelle au CM2) est opérationnelle sur le site de la base-vie pour la prise en compte de la scolarisation des enfants des travailleurs.

Deux bâtiments construits en matériaux durables servent de salles de classes et du bureau administratif.

Pour l'année académique 2024-2025, l'école dispose de 15 enseignants qualifiés, et compte un total de 2200 élèves, soit un ratio de 146 élèves par enseignant.



En plus de l'Ecole primaire, un Collège d'Enseignement Général (CEG) est également opérationnel depuis 4 ans et accueille les élèves de 6^{ème} en 3^{ème}. Deux bâtiments de trois salles de classes chacun abritent le collège, et deux bureaux administratifs et d'une salle réunion. Les enseignants qualifiés (10 pour cette année) existent dans toutes les disciplines, certains sont les fonctionnaires affectés par le Ministère de l'Education Nationale, à travers son Inspection Préfectorale d'Académie.

Notons que les deux établissements reçoivent régulièrement l'appui pédagogique de l'Inspection Académique de la Sangha Mbaéré (IASM). La prise en charge des enseignants ainsi que l'achat annuel des fournitures scolaires se fassent régulièrement par la société. La dotation en fournitures se fait en début de chaque année académique par un Comité de gestion composé des parents d'élèves.

- Approvisionnement en produits alimentaires

Le marché construit par la société au sein de la base-vie où l'on trouve presque tous les produits de premières nécessités et les produits agricoles (le manioc, l'arachide, les légumes, etc.)

Les travaux d'aménagement du PEA 188 ont également prévus des surfaces agricoles autour du site de Batouri (environ 350 ha) permettant aux travailleurs et leur famille d'avoir des superficies à cultiver pour l'autoconsommation.

En ce qui concerne les protéines animales (chair de bœuf, poissons frais ou congelés, etc.), le ravitaillement se fait momentanément par des commerçants (parents des travailleurs) installés au marché.

Au regard de l'éloignement du site industriel aux grandes villes (Berberati, Nola), une sortie hebdomadaire de véhicule est autorisée tous les dimanches par la Direction de la société permettant aux travailleurs de s'approvisionner soit au village Binawayo (45 km), soit à Gbabaza (environ 60 km) ou à Berberati (65km). Par ailleurs, un site agroalimentaire est mis en place dans l'optique de la production avicole (poulets de chair, œufs, ...) et des légumes divers pour l'autoconsommation.

- Divers

Installation du réseau de téléphonie mobile

La Société de téléphonie mobile Orange Centrafrique a concrétisé l'installation de son réseau au niveau du site industriel de Batouri. A ce jour, tous les services Orange sont opérationnels (Appels, Internet, Orange Money, etc.).

Sécurité au travail

Pour réduire les risques d'incidents et d'accidents liés au travail, les services et les habitations ont été dotés d'extincteurs. Un plan d'implantation des extincteurs a été élaboré à l'appui afin de garantir les mesures prises. L'entreprise a élaboré des fiches signalétiques en vue de vulgariser les mesures sécuritaires (autour des machines, engins et sur des endroits à risque).



Equipements de protection individuelle (EPI)

De façon générale, la répartition des EPI se fait tous les six mois mais il existe des spécificités selon les services. Une procédure de gestion des EPI est élaborée afin de suivre la fréquence de dotation et de renouvellement.

La vérification du bon usage se fait par les membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail (CHST) et du Responsable HSE ; et des bilans seront faits à chaque réunion trimestrielle.

Sécurité Incendies et Préventions des accidents

En vue de garantir la sécurité au travail, un comité d'hygiène et de sécurité au Travail est opérationnel. Ce comité sera pourvu de tout instrument juridique, social et sécuritaire possible afin de mener à bien les différentes tâches requises. La Direction régionale n°2 du Travail intervient ponctuellement, à la demande de l'entreprise, pour l'appui à la mise en place du cadre juridique et des sessions de renforcement de capacités.

L'aspect formation/ Sensibilisation

Le programme d'Information, d'Education et de Communication (IEC) en interne est établi et sera mis en œuvre tout au long de l'année 2025, avec deux sessions par mois.

Les besoins en formation du personnel sont nombreux, la société attache donc priorité pour l'année 2025.

Les membres du CHST, ainsi qu'un responsable par équipe ont été formés aux techniques de premiers secours. Les formations sont faites par l'ACFPE, l'antenne de Berberati.

La Direction Régionale des Eaux et Forêts (DR n°2) intervient régulièrement en appui aux ouvriers spécialisés tels que commis, cubeurs, tronçonneurs et responsable de carnets de chantier. Ceci sur demande de l'entreprise en vue de minimiser les erreurs dans les mesures et les calculs des volumes de bois à l'abattage et à la préparation.

Les Inspecteurs de la SGS assurent également, de façon ponctuel, le renforcement des capacités des équipes de parcs forêt et scierie sur le cubage. Il est prévu leur intervention au courant de l'année 2025.

3.2.2 Au niveau des villages riverains

- Délimitation de la série agricole et d'occupation humaine



L'AAC7 ne dispose pas de SAOH. Pour cette année 2025, il est prévu de poursuivre la sensibilisation et le rafraichissement des limites des SAOH limitrophes de la base vie.

La planification des travaux de rafraichissement des SAOH, pour l'année 2025, est présentée dans le Tableau 7 du présent PAO.

Il est prévu d'organiser une autre réunion concertée avec les populations riveraines des SAOH concernées pour définir les modalités du rafraichissement de ces limites. Le GAS organisera cette séance et les activités validées seront présentées dans le prochain PAO.

La Direction Technique Aménagement de la société a la responsabilité de mettre en œuvre cette action auprès des communautés riveraines du PEA 188. Plus précisément, la tâche principale de concertation avec ces populations revient au GAS. Il sera régulièrement assisté par l'équipe technique du site.

La procédure utilisée pour la délimitation des SAOH du PEA 188 est celle décrite dans le guide technique proposé par le PARPAF en 2008. En suivant cette directive, la méthode utilisée est basée sur les phases suivantes : concertation, délimitation concertée et entretien des limites.

- Mise en place de comités villageois

Après plusieurs séances de sensibilisation menées par le GAS pour faciliter la compréhension des parties prenantes et préparer le terrain aux dispositions de mise en place des comités villages, il est envisageable d'aider les communautés à s'organiser dans leurs communes respectives. La planification des activités se trouve dans le Tableau 9.

- Réunions d'information

Le GAS procédera régulièrement dans l'année à des séances de sensibilisation pour informer les populations des grands principes de gestion durable du PEA 188, tout en appuyant ces différents acteurs à mettre en place une plateforme de concertation en vue de préciser et de mettre en œuvre des règles communes de gestion des ressources naturelles et de décider des interventions à mettre ne place ainsi que leurs modalités.

Les objectifs principaux que le GAS se fixe sont :

- d'informer les populations du parcours en exploitation et des mesures sociales prévues chaque année ;
- de discuter avec les populations des limites de la série agricole et d'occupation humaine et de participer à leur matérialisation ;
- de définir, si besoin, avec les populations les modalités d'exploitation dans la série agricole et d'occupation humaine ;
- d'identifier et localiser avec les populations les lieux à vocation culturelle ou traditionnelle pour leur préservation ;
- de régler les éventuels conflits entre les populations et la société ;

- de mettre en place, d'appuyer à la mise en place ou de suivre la mise en place de la structure représentative villageoise. Faire comprendre ses objectifs, aider à l'identification et à la sélection de ses membres (motivés, volonté d'œuvrer pour le bien-être de la communauté, bénévoles, capables de prise de positions constructives et de raisonnement à long terme, ...) ;
 - d'aider à l'élaboration d'un programme simple de développement villageois ;
 - d'appuyer le comité villageois dans la défense de son programme devant les partenaires (communes, sociétés forestières ou minières, autres partenaires extérieurs) ;
 - de participer à la recherche de partenaires extérieurs, mise en contact avec les représentants des communautés ;
 - d'appuyer (et/ou de former) à la mise en œuvre, à la gestion et au suivi des actions sélectionnées.
- Appuis et interventions divers

Contribution aux externalités sociales positives

La société a mis en place, depuis son installation, un système permettant de participer efficacement au développement local par la construction des écoles, en fonction des besoins de ces communautés, et à la prise en charge des enseignants.

Dans le but de pouvoir procéder au suivi des réalisations sociales, une procédure interne dans laquelle sont précisées les démarches à suivre pour une demande d'aide ou de dons est disponible au sein de la Cellule d'aménagement.

Réhabilitation et entretien des routes et ponts

Dans le PEA 188 et la zone autour du site de Batouri, l'axe principal est celui qui relie le site à la sortie vers Gamboula. Cet axe est régulièrement entretenu afin de réduire le temps de transport, prévenir les accidents des camions et permettre aux grumiers d'effectuer plusieurs navettes.

Pour les autres routes et pistes à l'intérieur et à l'extérieur du PEA, les interventions d'entretien ou de réhabilitation se feront en fonction des nécessités et de l'état des routes.

3.3 Protection de la faune et de la biodiversité

Mesures internes

Le règlement intérieur de la société est révisé et a pris en compte des nouvelles orientations retenues en matière de lutte contre le braconnage et la protection de l'environnement. Ce règlement intérieur, validé par la Direction Régionale n°2 de Travail, est opérationnel.

Lutte contre le braconnage



En matière de lutte contre le braconnage, la société Timberland ne dispose pas des moyens appropriés pour des opérations énergiques dans ce domaine. Mais pour traduire dans les faits des engagements pris, elle continuera à appliquer les quelques mesures qui ont été mises en route depuis un certain temps et qui ont donné des résultats probants.

Ces mesures sont basées sur l'application de règlement intérieur vis-à-vis des ouvriers et ayants droits de la société Timberland, à savoir :

- Interdire de transporter des chasseurs, d'armes de chasse et des viandes de chasse dans le véhicule de la société ;
- Assurer des contrôles par des fouilles ponctuelles des bennes de transport et véhicule de chantier ;
- Interdire le passage de tout véhicule et moto autre que ceux de la société Timberland ou de l'administration des forêts. L'accent sera mis sur la barrière de la piste principale à l'entrée du chantier ;
- Fermer les pistes d'accès aux ACP et/ou AAC non utilisées ;
- Sensibiliser les communautés locales sur les questions de lutte contre le braconnage avec l'appui du service forestier de la Direction Régionale n°2 en charge des forêts.

Des sanctions sont prévues pour tout personnel de la société qui sera prise en flagrant délit de chasse ou transport des produits de chasse durant et/ou en dehors des heures de travail. La sensibilisation sur ces aspects est faite par le responsable de suivi Environnement et la GAS à travers les outils didactiques préparés en conséquent (affiches, pancartes ...).

Suivi des populations de faune

La sensibilisation du personnel et de la population environnante est la seule action qui sera menée pour réduire la pression sur la faune sauvage.

Dans la série de production, pour réduire la pression exercée sur la faune et pour limiter les actions de chasse par les équipes de terrain, la société approvisionne systématiquement et régulièrement l'équipe d'inventaire en vivre en quantités suffisantes.

Des consignes sont également données aux prospecteurs de relever les indices de présence de faune et les activités de braconnage, des pièges sont signalés dans les rapports, les camps de braconniers sont relevés au GPS.

Divers

La société Timberland n'a encore la possibilité de mettre en place un accord de partenariat pour un suivi périodique sur l'inventaire faunique. Néanmoins, la collaboration avec l'administration sera régulière ; les activités de braconnage et de chasse illégale constatées feront l'objet de correspondance à la DR2.



3.4 Protection de l'environnement

3.4.1 Matérialisation des séries

La délimitation des SAOH, de protection et de conservation sera réalisée en fonction de l'évolution des limites des AAC et/ou UFG concernées, avec un marquage régulier à la peinture rouge ainsi que des panneaux rappelant les diverses interdictions. Ces panneaux seront régulièrement positionnés à proximité des limites qui séparent la série et les AAC concernées.

Dans les zones à écologie fragile, la société limitera l'accès concernant l'ouverture des layons et l'intrusion des équipes de prospection. Pour en s'assurer, aucun engin ne pourra pénétrer dans ces zones. En parallèle de cette matérialisation, la société informera les populations lors des campagnes de sensibilisation dans les villages concernés sur les règles à respecter dans les différentes séries.

Actions dans la série de conservation

L'AAC7 comporte une série de production dans laquelle se trouvent des milieux fragiles préservés de toute exploitation forestière. Ces milieux (forêts marécageuses et marécages) constituent la série de conservation.

Les actions prévues dans ces zones fragiles sont les suivantes :

- Matérialisation et délimitation des zones fragiles limitrophes aux zones dédiées à la production : ce travail se fera au fur et à mesure de la délimitation des AAC contigües. Des layons de 2 mètres de large sont ouverts dans lesquels toute la végétation et les arbres de diamètres inférieurs à 10 cm (exceptés les essences de bois d'œuvre et celles protégées) seront dégagées ;
- Marquage régulier à la peinture rouge des limites ; celles-ci seront annuellement rafraichies pour garder leur visibilité ;
- Interdiction aux engins de pénétrer dans ces zones. Pour cela, des panneaux de signalisation seront régulièrement positionnés en mentionnant les activités permises et interdites.

Pour les zones de conservation contigües aux villages, il sera procédé à la sensibilisation de ces populations afin de les impliquer dans la délimitation concertée. Ce faisant, celles-ci seront conscientes de toutes les mesures de gestion durable prise pour la préservation de ces zones, afin de les respecter dans l'exercice de leurs activités.

Actions dans la série de production

Construction de routes

Les mesures suivantes sont appliquées lors de la construction des routes d'exploitation afin de réduire les risques d'érosion et d'inondation des bas-fonds :



- les tracés de route sur les plateaux et crêtes de collines seront préférés lorsque c'est possible par rapport aux tracés sur fond de vallées ;
- les eaux de ruissellement seront déviées vers la végétation lorsque la pente sur la route est supérieure à 10% et à l'approche de chaque cours d'eau traversé par une route ;
- l'abattage d'arbres ne se fera pas sur des sites dont la pente est supérieure à 50%.

Protection des cours d'eau

La construction des buses sera interdite, mais par contre les ponceaux seront construits systématiquement sur tous les cours d'eau de petite largeur qui sont traversés par une route afin de permettre un bon écoulement des eaux ;

Le lavage des engins ne se fait pas dans les cours d'eau et à une distance minimale de 50 m de ceux-ci.

Protection de site d'intérêt biophysique

Par ailleurs les sites ayant un intérêt biophysique particulier (salines, bais...) sont localisés lors des inventaires d'exploitation et préservés au moment de l'exploitation.

Les sites fragiles tels que les recrûs forestiers, les forêts dégradées, les forêts galerie sont également préservés dans la mesure du possible.

Pour cela, l'abattage et l'ouverture des routes se limitent à une distance de 50m des sites ainsi identifiés.

Le strict respect de ces consignes est effectué lors de missions de contrôle hebdomadaires par le Responsable de Suivi Exploitation.

Abattage contrôlé à faible impact

Les abatteurs appliquent en permanence les règles d'abattage contrôlé acquises au cours de leur formation reçue. La procédure d'abattage élaborée et validée en interne est suivie pour améliorer la qualité travail des abatteurs.

Planification du débardage

La société souhaite envisager un système simple de planification du débardage afin de travailler toujours plus pointu. Une procédure est établie à cet effet, pour le suivi de la qualité des activités de débardage.



Cette procédure vise à limiter l'impact du débardage par la planification préalable des pistes. Les commis de débardage auront à charge d'effectuer cette planification. Les conducteurs veilleront à respecter autant que faire se peut cette planification.

Un suivi/contrôle sera effectué par la Cellule d'Aménagement. La méthode consistera à échantillonner quelques parcs sur lesquels le débardage est achevé et prendre toutes les pistes de débardage au GPS afin de confronter la planification et la réalisation effective, interpréter les écarts et prendre, si possible, les mesures correctives.

3.4.2 Contrôle

Le contrôle des mesures prises dans le cadre de la protection de l'environnement sera effectué par l'équipe de suivi/contrôle post-exploitation composée de six personnes. Elle continuera à assurer le contrôle de l'application des techniques d'abattage contrôlé enseignées lors de la formation EFIR, la planification des pistes de débardage et de parcs forêt. Elle a également pour tâche de contrôler l'inventaire d'exploitation, les zones hors exploitation, la réalisation du réseau routier et les parcs à grumes, le martelage des souches, le débusquage et le débardage, le traitement du bois, la gestion des déchets sur le site industriel.

3.4.3 Lutte contre la pollution

Une liste des produits/déchets toxiques bien élaborée existe au sein de l'entreprise. Le Responsable HSE va continuer d'assurer la formation et le contrôle régulier des employés qui manipulent ces produits. Pour la diffusion des informations y relatifs, tous les délégués du personnel, les chefs d'équipe, les membres du CHST sont impliqués.

Les populations environnantes du site industriel seront sensibilisées, par la GAS, à la non utilisation des pesticides ou produits naturellement toxiques pour prélever les espèces aquatiques, l'empoisonnement des appas pour les gibiers.

Par ailleurs, la société s'assurera que les produits utilisés répondent aux normes internationales reconnues respectueuses de l'environnement.

3.4.4 Gestion des déchets

Les différents types de déchets engendrés par les activités industrielles et humaines sont gérés en suivant la procédure établie avec des indicateurs pour leur gestion respectueuse de l'environnement au niveau de chaque service.

Ces mesures environnementales permettent une valorisation de ces déchets et génèrent des revenus substantiels à une frange de la population environnante.



L'ensemble de ces mesures seront mise en œuvre progressivement, année après année.

Un suivi/contrôle permanent, par le Responsable HSE et le Responsable suivi/contrôle, sera nécessaire pour faire appliquer cette série de mesures de gestion des déchets.

La diffusion de la procédure de gestion des déchets, par le RHSE, à l'ensemble des services concernés se fera trimestriellement pour garantir sa compréhension.

3.5 Recherche

Le PEA 188 ne dispose pas de série de recherche. Aucune intervention en matière de recherche n'est prévue dans l'exercice de ce présent PAO.

Néanmoins, l'Entreprise ouvre la porte à tous les étudiants et autres partenaires pour effectuer des stages académiques, pratiques et des travaux pouvant aider à la recherche scientifique. C'est ainsi qu'au courant de l'année 2024-2025, deux stagiaires sont programmés pour travailler sur les thématiques liées à la foresterie et à la gestion des gaz à effets de serre.

4 CALENDRIER ANNUEL D'ACTIVITES

L'ensemble des interventions décrites dans ce PAO est mensuellement décliné dans le Tableau 7. Ce calendrier présente en détail les secteurs d'activités (production, social et environnement) et leur période d'exécution prévus par la société.

Les activités et le calendrier sont prévisionnels ; pour certaines, leur réalisation dépendra de plusieurs paramètres dont le contexte économique du marché de bois, la crise sanitaire en cours et la réalisation des investissements de l'entreprise.

Un bilan sera effectué à la fin de l'exercice afin de faire le point sur les réalisations effectives.


Tableau 7 – Calendrier des interventions

1. PLANIFICATION FORET	jan	févr	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
1.1 Programmation document de gestion												
Période d'application PAO5/AAC7_2025												
Dépôt PAO6/AAC8_2026												
2. INVENTAIRES D'EXPLOITATION												
2.1 Méthodologie												
2.1.1 Layonnage												
Application méthode de layonnage et délimitation												
Formation équipe suivi/contrôle à la procédure												
Application												
2.1.2 Comptage												
<i>Procédure de comptage/ Procédure de suivi/contrôle de comptage</i>												
Formation & Evaluation équipes comptage												
Application Procédure de comptage												
Formation équipe suivi/contrôle à la procédure												
Application Procédure de suivi/contrôle												
<i>Suivi contrôle prospection</i>												
Suivi/contrôle prospection AAC7 & AAC8/UFG2												
2.1.3 Cartographie et traitement des données												
<i>Réalisation cartes au 1/3000e</i>												
AAC8/UFG2_2026												
<i>Saisie des données</i>												
AAC8/UFG2_2026												
<i>Vérification des données</i>												
AAC7_2025												
AAC8/UFG2_2026												



PLANIFICATION 2025	jan	févr	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
2.2 Déroulement des travaux												
2.2.1 Délimitation AAC												
Découpage iso volume UFG2 en AAC												
AAC8/UFG2_2026												
2.2.2 Prospection												
AAC7_2025 - Révision Blocs												
AAC8_2026												
2.2.3 Elaboration du projet route et parcs												
AAC7_2025												
AAC8_2026												
2.2.4 Exploitation												
AAC5_2023												
AAC6_2024												
AAC7_2025												
2.3 Résultats et analyse												
AAC7_2025												
AAC8_2026												



3. PLANIFICATION DES TRAVAUX ET ACTIVITES	jan	févr	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
3.1 Programmation de l'exploitation en 2025												
AAC5_2023												
AAC6_2024												
AAC7_2025												
3.1.1 Voirie Forestière: construction et entretien												
Entretien piste principale et bretelles AAC5 et AAC6												
Ouverture piste principale et bretelles AAC7_2025												
3.1.3 Opération de pistage												
AAC7_2025												
3.1.4 Localisation des parcs à grumes												
AAC5et AAC6 - Entretien												
AAC7_2025												
3.1.5 Suivi de l'exploitation												
Système de traçabilité												
Suivi/contrôle chantier AAC5 et AAC6												
Suivi/contrôle chantier AAC7_2025												
Equipe suivi/contrôle de souches												
Règles de gestion forestière												
Restrictions d'exploitation												
Respect des clauses de gestion du Plan d'Aménagement												
Techniques EFIR												
Recyclage des Abatteurs												
Application Abattage directionnel à faible impact												



PLANIFICATION 2025	jan	févr	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
3.2 Interventions Sociales												
3.2.1 Social Interne (Sur la base vie)												
<i>Sécurité au travail</i>												
Dotation complémentaire en Extincteurs												
Formation/Sensibilisation sur l'emplacement et l'utilisation des extincteurs												
<i>Equipements de Protection Individuelle (EPI)</i>												
Renouvellement des EPI												
Evaluation bonne utilisation												
<i>Sécurité Incendies et Préventions des accidents</i>												
Actualisation Statuts et règlement intérieur CHST												
Renouvellement Bureau CHST												
Réunions CHST												
Panneaux de signalisation												
Suivi des Outils de travail conventionnels												
Suivi des Trousses de secours												
<i>Formation/Sensibilisation</i>												
Secourisme												
Prévention Incendies/Accidents												
Exploitation forestière à impact réduit (EFIR)												
Confection support de sensibilisation												
Sensibilisation Lutte anti-braconnage (LAB)												
Sensibilisation Hygiène et salubrité au camp / Sécurité au travail												
<i>Logement</i>												
Actualisation Plan de masse de la base vie												
Actualisation Base de données logements												
Renouvellement matériels des habitations/réhabilitation												



PLANIFICATION 2025	jan	févr	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
Gestion Sanitaire												
Renouvellement du matériel et de produits pharmaceutiques												
Révision et entretien de l'ambulance												
Prise en charge Infirmier du personnel du Centre de santé												
Gestion des déchets et point d'eau du camp												
Entretien/réhabilitation des forages au camp												
Entretien des fosses et lieux d'habitation												
Approvisionnement en eau et électricité												
Eau												
Entretien cuves												
Analyse de l'eau												
Traitement de l'eau												
Electricité												
Révision des installations électriques du camp et des bureaux												
Electrification des lieux publics												
Education												
Prises en charge salariale des enseignants pour 2025												
Achat Fournitures scolaires 2024-2025												
Partenariat IASM pour le suivi pédagogique – Ecole/CEG												
Suivi pédagogique des enseignants de Fondamental I & II												
Entretien des lieux et suivi du CHST												
Approvisionnement en produits alimentaires												
Sortie hebdomadaire pour approvisionnement												
Initiatives des jardins potagers (cultures maraîchères, poulaillers, ...)												
Divers												
Causeries éducatives (tous les lundi matin)												
Appuis divers												



PLANIFICATION 2025	jan	févr	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
3.2.2 Social Externe (Au niveau des villages riverains)												
Rafrachissement/Entretien des limites SAOH												
Suivi mise en œuvre												
Sensibilisation au Plan d'Aménagement												
Validation et impression grand format des supports de sensibilisation adaptés au PA												
Campagnes de sensibilisation dans les villages du PEA												
Mise en place de comités villageois Communes												
Interventions diverses												
Appui aux écoles Komassa & Gbia												
Prise en charge de 3 enseignants de l'école publique Kadéï (Nola)												
Réhabilitation/entretien des routes et ponts												
Validation Procédure de gestion de demandes communautaires/Application												
3.3 Protection de la faune et de la biodiversité												
Lutte contre le braconnage et aspects fauniques												
Sensibilisation des travailleurs aux nouvelles dispositions du règlement intérieur												
Suivi/Contrôle du respect des mesures prises												
Prise en compte des aspects faune par équipe prospection												
Application/Respect de Procédures												
Collaboration avec administration régionale												
3.4 Protection de l'environnement												
Matérialisation des zones fragiles												
Suivi des restrictions par la CA												
Application des mesures d'atténuation												
Tracé des routes ligne de crêtes												
Drains pour écoulement de l'eau sur forte pente												
Suppression des buses												
Lavage des engins à plus de 60 m												



PLANIFICATION 2025	jan	févr	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
Protection de sites d'intérêt biophysique												
Localisation des sites												
Interdiction Abattage et ouverture route à moins de 50 m												
Suivi/Contrôle par CA												
Abattage contrôlé à Faible Impact												
Application des règles d'abattage contrôlé												
Suivi/Contrôle par CA												
Planification du débardage												
Application Procédure de planification du débardage												
Suivi/Contrôle par la CA												
3.4.3 Lutte contre la pollution												
Application des mesures usuelles liées à la gestion des produits toxiques												
3.4.4 Gestions des déchets (Bois - Garage - Base vie)												
Application des mesures usuelles												
Application et suivi procédure de gestion des déchets au garage												
USINES DE TRANSFORMATION												
Scierie												
Agrandissement des Installations industrielles (Equipements Sciage)												
Appui Experts expatriés pour les installations et formation												
Renforcement des capacités Main d'œuvre locale												
Suivi production/qualité												
Production de la scierie												



5 EVALUATION DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

5.1 Evaluation de l'exploitation dans les trois assiettes de coupe des UFG1 (AAC4, 5) et UFG2 (AAC6)

5.1.1 Nombre de tiges abattues dans les AAC

Le présent document est le sixième élaboré par la société sur le PEA 188 ; celui-ci est le second de l'UFG2. Les assiettes de coupe précédemment exploitées sont : AAC4, AAC5 de l'UFG1 et AAC6 de l'UFG2 ; ouvertes respectivement les 1^{er} janvier 2022, 1^{er} janvier 2023 et 1^{er} janvier 2024 pour une période de trois ans chacune (AAC4 sera fermée en décembre 2024, jusqu'en décembre 2025 pour AAC5 et décembre 2026 pour AAC6).

Les données présentées dans les Tableaux 8 concernent la période d'exploitation suivante :

- AAC4 de janvier 2022 à octobre 2024
- AAC5 de janvier 2023 à octobre 2024
- AAC6 de janvier à octobre 2024

A titre de rappel, les AAC1, AAC2 et AAC3, ouvertes respectivement en 2019, 2020 et 2021 sont fermées à l'exploitation. Le procès-verbal de la dernière fermeture (AAC3) est annexé au présent PAO (*Annexe 1 : Documents légaux*).

**Tableau 8a – Récapitulatifs des effectifs inventoriés et exploités par essence – AAC4¹**

Essences	DMA (cm)	AAC4							
		Inventaire d'exploitation			Abattage				
Essences objectif de découpage		Ex	Sc	Total tiges inventoriées	2022	2023	2024	Total Abattage	Taux prélèvement par essence
Acajou à grandes folioles	90	143	106	249	107	26	1	134	54%
Aniégré	70	200	145	345	72	2	3	77	22%
Ayous	90	3 020	3 781	6 801	2997	1234	0	4231	62%
Azobé	90	78	111	189	52	61	2	115	61%
Bilinga	60	35	10	45	29	2	1	32	71%
Bossé clair	70	50	19	69	38	11	1	50	72%
Bossé foncé	70	0	0	0	0	0	0	0	
Dibétou	90	28	16	44	13	6	0	19	43%
Difou	50	0	0	0		0	0	0	
Doussié pachyloba	80	267	95	362	313	15	2	330	91%
Ebène	70	54	49	103	11	1	0	12	12%
Etimoé	100	10	1	11	4	2	0	6	55%
Iroko	90	571	181	752	559	53	3	615	82%
Kossipo	100	124	50	174	0	0	0	0	
Lati	90	124	72	196	0	0	0	0	
Longhi blanc	70	93	78	171	0	0	0	0	
Manilkara	80	32	16	48	10	2	1	13	27%
Mukulungu	100	10	4	14	9	3	0	12	86%
Padouk rouge	70	577	648	1 225	424	95	11	530	43%
Pao rosa	80	1	1	2	1	0	0	1	50%
Sapelli	90	2 493	817	3 310	2284	401	12	2697	81%
Sipo	100	109	29	138	93	21	1	115	83%
Tali	80	114	87	201	89	2	1	92	46%
Tiama	90	104	63	167	0	0	0	0	
Autres essences objectif									
Bété	50	2 370	1 970	4 340	782	1172	70	2024	47%
Eyong	70	1 028	632	1 660	2	0	0	2	
Total Essences objectif				20 616				11 107	54%
Diversification									
Dabema	70	0	0	0	1	0	0	1	
Essia	70	347	281	628	48	30	2	80	13%
Kotibé	70	83	136	219	2	0	0	2	1%
Koto	70	952	2 252	3 204	0	0	0	0	
Longhi rouge	70	47	53	100	0	0	0	0	
Mambodé	70	0	0		0	0	0	0	
Olon	50	40	34	74	0	0	0	0	
TOTAL		13 104	11 737	24 841	7 940	3 139	111	11 190	45%

¹ Données de janvier 2022 à octobre 2024

**Tableau 8b – Récapitulatifs des effectifs inventoriés et exploités par essence – AAC5²**

Essences		DMA (cm)	AAC5					
			Inventaire d'exploitation			Abattage		
Essences objectif de découpage		Ex	Sc	Total tiges inventoriées	2023	2024	Total Abattage	
Acajou à grandes folioles	90	31	29	60	37	0	37	62%
Aniégré	70	275	211	486	0	39	39	8%
Ayous	90	1 792	2 791	4 583	1780	734	2514	55%
Azobé	90	56	84	140	27	9	36	26%
Bilinga	60	44	16	60	24	12	36	60%
Bossé clair	70	49	19	68	36	8	44	65%
Dibétou	90	54	54	108	37	17	54	50%
Doussié pachyloba	80	105	76	181	97	16	113	62%
Ebène	70	141	130	271	1	0	1	
Etimoé	100	66	9	75	19	5	24	32%
Iroko	90	381	174	555	317	111	428	77%
Kossipo	100	282	122	404	1	0	1	
Lati	90	162	129	291	0	0	0	
Longhi blanc	70	157	158	315	0	0	0	
Manilkara	80	861	395	1 256	422	123	545	43%
Mukulungu	100	322	71	393	221	97	318	81%
Padouk rouge	70	564	677	1 241	342	175	517	42%
Pao rosa	80	10	10	20	2	2	4	20%
Sapelli	90	2 346	811	3 157	2221	610	2831	90%
Sipo	100	195	38	233	153	61	214	92%
Tali	80	39	30	69	2	8	10	14%
Tiama	90	132	106	238	0	0	0	
Autres essences objectif								
Bété	50	176	142	318	121	2	123	39%
Eyong	70	375	351	726	0	0	0	
Total Essences objectif				15 249			7 889	52%
Diversification								
Ako	70	228	189	417	0	0	0	
Aiélé	70	47	26	73	0	0	0	
Dabema	70	284	362	646	0	0	0	
Essia	70	1 939	1 563	3 502	347	1	348	10%
Iatandza	90	81	79	160	0	0	0	
Kotibé	70	69	123	192	0	0	0	
Koto	70	100	321	421	0	0	0	
Longhi rouge	70	116	82	198	0	0	0	
Mambodé	70	15	7	22	0	0	0	
Tchitola	80	132	31	163	0	0	0	
TOTAL		11 751	9 486	21 237	6 207	2 030	8 237	39%

² Données de janvier 2023 à octobre 2024

**Tableau 8c – Récapitulatifs des effectifs inventoriés et exploités par essence – AAC6³**

Essences	DMA (cm)	AAC6				
		Inventaire d'exploitation			Abattage	Taux prélèvement par essence
<i>Essences objectif de découpage</i>		<i>Ex</i>	<i>Sc</i>	Total tiges inventoriées	Total tiges abattues 2024	
Acajou à grandes folioles	90	461	277	738	248	34%
Aniégré	70	295	262	557	14	3%
Ayous	90	4 893	4 482	9 375	2009	21%
Azobé	90	2	0	2	0	
Bilinga	60	61	20	81	20	25%
Bossé clair	70	93	24	117	63	54%
Dibétou	90	61	46	107	39	36%
Difou	50	38	14	52	0	
Doussié pachyloba	80	208	33	241	152	63%
Ebène	70	49	86	135	0	
Etimoe	100	18	4	22	2	9%
Iroko	90	624	112	736	487	66%
Kossipo	100	154	35	189	0	
Lati	90	170	72	242	0	
Longhi blanc	70	65	43	108	0	
Manilkara	80	7	5	12	3	25%
Mukulungu	100	19	7	26	14	42%
Padouk rouge	70	610	638	1 248	331	27%
Pao rosa	80	1	0	1	0	
Sapelli	90	2 603	436	3 039	2073	68%
Sipo	100	176	26	202	153	76%
Tali	80	0	0	0	0	
Tiama	90	194	87	281	0	
<i>Autres essences objectif</i>						
Bété	50	5 943	3 874	9 817	363	4%
Eyong	70	1 410	666	2 076	0	
Total Essences objectif				29 404	5 971	20%
Diversification						
Ako	70	146	108	254	0	
Aïélé	70	78	23	101	0	
Dabema	70	123	111	234	0	
Essia	70	349	295	644	19	3%
Iatandza	90	81	60	141	0	
Kotibé	70	131	253	384	0	
Koto	70	2 713	5 664	8 377	0	
Longhi rouge	70	163	142	305	0	
Mambodé	70	67	43	110	0	
Niové	50	54	36	90	0	
Olon	50	24	32	56	0	
Tchitola	80	106	25	131	0	
TOTAL		22 190	18 041	40 231	5 990	15%

³ Données de janvier à octobre 2024

5.1.2 Volumes abattus par espèce dans les AAC

Les données des volumes abattus par essence et par qualité des AAC4, 5 et 6 concernent les années 2022, 2023 et 2024 tels que préciser ci-haut ; elles sont présentées dans les Tableaux 9.

La lecture des résultats de production de ces trois assiettes de coupe montre que la société valorise au maximum les volumes inventoriés de son permis ; plus d'une vingtaine d'essences sont exploitées annuellement représentant 80% des essences *objectif* du plan d'aménagement. Le Sapelli et l'Ayous sont les essences majoritairement exploitées bien qu'environ 7% de l'exploitation est orientée vers des essences de promotion comme le Bété, l'Essia, le Kotibé et le Koto. Tous ces efforts montrent à juste titre l'importance que la société Timberland Industries accorde à la valorisation de son exploitation.

Il faut noter que l'unité de transformation étant en phase de production, la majeure partie des tiges exploitées seront destinées à la transformation avec la mise en ligne de toutes les unités de la scierie (séchoirs).

**Tableau 9a – Volumes exploités sur l'AAC4⁴**

Essences	DMA (cm)	AAC4							
		Exploitation 2022		Exploitation 2023		Exploitation 2024		Total exploitation	
<i>Essences objectif de découpage</i>		Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)
Acajou à grandes folioles	90	107	1 452,412	26	405,760	1	8,970	134	1 867,142
Aniégré	70	72	799,163	2	23,296	3	22,540	77	844,999
Ayous	90	2 997	61 019,309	1234	23685,484			4231	84 704,793
Azobé	90	52	688,066	61	639,027	2	21,704	115	1 348,797
Bilinga	60	29	361,099	2	8,245	1	6,633	32	375,977
Bossé clair	70	38	347,962	11	97,121	1	6,565	50	451,648
Bossé foncé	70								-
Dibétou	90	13	177,179	6	69,772			19	246,951
Difou	50								-
Doussié pachyloba	80	313	2 867,658	15	134,169	2	15,651	330	3 017,478
Ebène	70	11	32,047	1	1,306	0	0,000	12	33,353
Etiméo	100	4	38,734	2	18,364	0	0,000	6	57,098
Iroko	90	559	7 792,592	53	714,642	3	32,047	615	8 539,281
Kossipo	100								-
Lati	90								-
Longhi blanc	70								-
Manilkara	80	10	81,980	2	19,492	1	10,451	13	111,923
Mukulungu	100	9	167,336	3	37,838			12	205,174
Padouk rouge	70	424	3 625,644	95	871,565	11	81,584	530	4 578,793
Pao rosa	80	1	5,534					1	5,534
Sapelli	90	2 284	30 206,165	401	5031,159	12	118,771	2697	35 356,095
Sipo	100	93	1 688,308	21	386,958	1	18,396	115	2 093,662
Tali	80	89	744,282	2	12,168	1	8,756	92	765,206
Tiama	90								-
Autres essences objectif									
Bété	50	782	6 365,410	1172	8601,451	70	457,895	2024	15 424,756
Eyong	70	2	19,680					2	19,680
Diversification									
Dabema	70	1	9,798					1	9,798
Essia	70	48	380,214	30	233,234	2	12,927	80	626,375
Kotibé	70	2	14,755					2	14,755
Koto	70								-
Longhi rouge	70								-
Mambodé	70								-
Olon	50								-
TOTAL		7 940	118 885	3 139	40 991	111	823	11 190	160 699

⁴ Période de janvier 2022 à octobre 2024

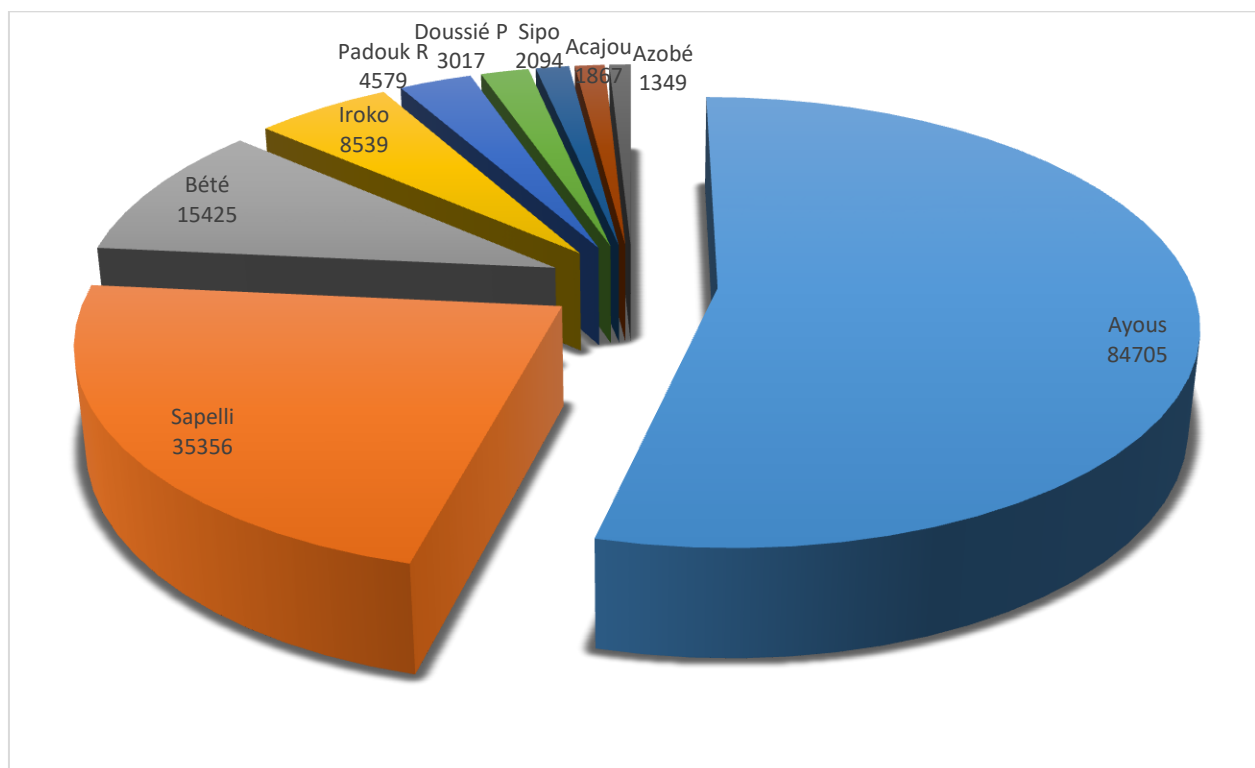


Figure 3a – Principales essences exploitées dans l’AAC4 (2022 – 2024)

Comme le montre les données du Tableau 9a et la Figure 3a, l’essentiel de l’exploitation de l’AAC4, en terme de volume des tiges abattues, s’est basé sur l’Ayous, suivi des essences suivantes : Sapelli, Bété, Iroko, Padouk rouge, Doussié pachyloba...

Cette assiette sera fermée à l’exploitation à la fin décembre 2024. Près de 54% des ressources des essences *objectif* ont été prélevées ; ceci montre que l’entreprise valorise au mieux son permis.

**Tableau 9b – Volumes exploités sur l'AAC5⁵**

Essences	DMA (cm)	AAC5					
		Exploitation 2023		Exploitation 2024		Total exploitation	
<i>Essences objectif de découpage</i>		Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)
Acajou à grandes folioles	90	37	466,486			37	466
Aniégré	70			39	330,320	39	330
Ayous	90	1780	30172,815	734	10559,972	2514	40733
Azobé	90	27	290,355	9	103,402	36	394
Bilinga	60	24	255,509	12	103,806	36	359
Bossé clair	70	36	380,036	8	60,627	44	441
Bossé foncé	70						
Dibétou	90	37	485,042	17	220,890	54	706
Difou	50					0	0
Doussié pachyloba	80	97	798,140	16	103,819	113	902
Ebène	70	1	4,857			1	5
Etimoe	100	19	235,896	5	64,839	24	301
Iroko	90	317	4464,006	111	1343,428	428	5807
Kossipo	100	1	17,857			1	18
Lati	90						
Longhi blanc	70						
Manilkara	80	422	4133,441	123	1192,780	545	5326
Mukulungu	100	221	4908,958	97	2014,866	318	6924
Padouk rouge	70	342	2994,843	175	1321,730	517	4317
Pao rosa	80	2	11,759	2	10,556	4	22
Sapelli	90	2221	31331,335	610	7960,579	2831	39292
Sipo	100	153	2913,715	61	1168,780	214	4082
Tali	80	2	18,903	8	67,921	10	87
Tiama	90						
Autres essences objectif							
Bété	50	121	827,773	2	8,417	123	836,190
Eyong	70					-	-
Diversification							
Ako	70					-	-
Aiélé	70					-	-
Dabema	70					-	-
Essia	70	347	3330,090	1	6,825	348	3 336,915
Iatandza	90					-	-
Kotibé	70					-	-
Koto	70					-	-
Longhi rouge	70					-	-
Mambodé	70					-	-
Niové	50					-	-
Olon	50					-	-
Tchitola	80					-	-
TOTAL		6 207	88 042	2 030	26 644	8 237	114 685

⁵ Période de janvier 2023 à octobre 2024

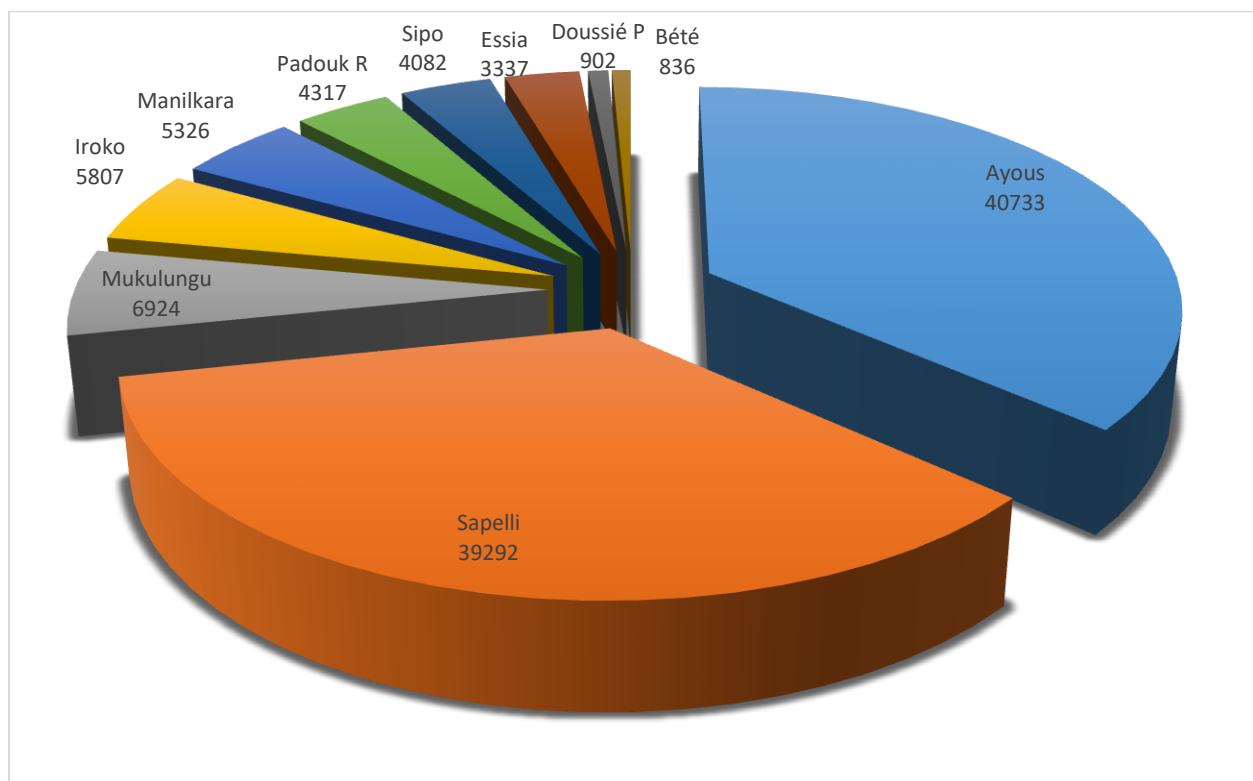


Figure 3b – Principales essences exploitées dans l’AAC5 (2023 - 2024)

Comme le montre les données du Tableau 9b et de la Figure 3b, l’essentiel de l’exploitation de l’AAC5n en terme de volumes des tiges abattues, s’est basé sur l’Ayous (36%) et Sapelli (35%), suivi des essences suivantes : Mukulungu, Iroko, Manilkara, Padouk rouge, Sipo, Essia, Doussié Pachyloba ... L’assiette n°5 resterait ouverte à l’exploitation jusqu’à la fin de l’année 2025.

Tableau 9c – Volumes exploités sur l’AAC6⁶

Essences	DMA (cm)	Exploitation 2024	
<i>Essences objectif de découpage</i>		Nbre tiges	Vo (m3)
Acajou à grandes folioles	90	248	2 901,206
Aniégré	70	14	115,623
Ayous	90	2 009	33 188,294
Azobé	90	-	-
Bilinga	60	20	188,571
Bossé clair	70	63	518,190
Dibétou	90	39	521,667
Doussié pachyloba	80	152	1 296,647
Ebène	70	-	-
Etimocé	100	2	22,190
Iroko	90	487	6 794,124
Kossipo	100	-	-
Lati	90	-	-
Longhi blanc	70	-	-
Manilkara	80	3	30,989
Mukulungu	100	14	334,674
Padouk rouge	70	331	2 475,986
Pao rosa	80	-	-
Sapelli	90	2 073	23 994,144
Sipo	100	153	2 528,989
Tali	80	-	-
Tiama	90	-	-
<i>Autres essences objectif</i>			
Bété	50	363	2 008,300
Eyong	70	-	-
<i>Diversification</i>			
Essia	70	19	167,056
Iatandza	90	-	-
Kotibé	70	-	-
Koto	70	-	-
Longhi rouge	70	-	-
Mambodé	70	-	-
Niové	50	-	-
Olon	50	-	-
Tchitola	80	-	-
TOTAL		5 990	77 087

⁶ Période de janvier à octobre 2024

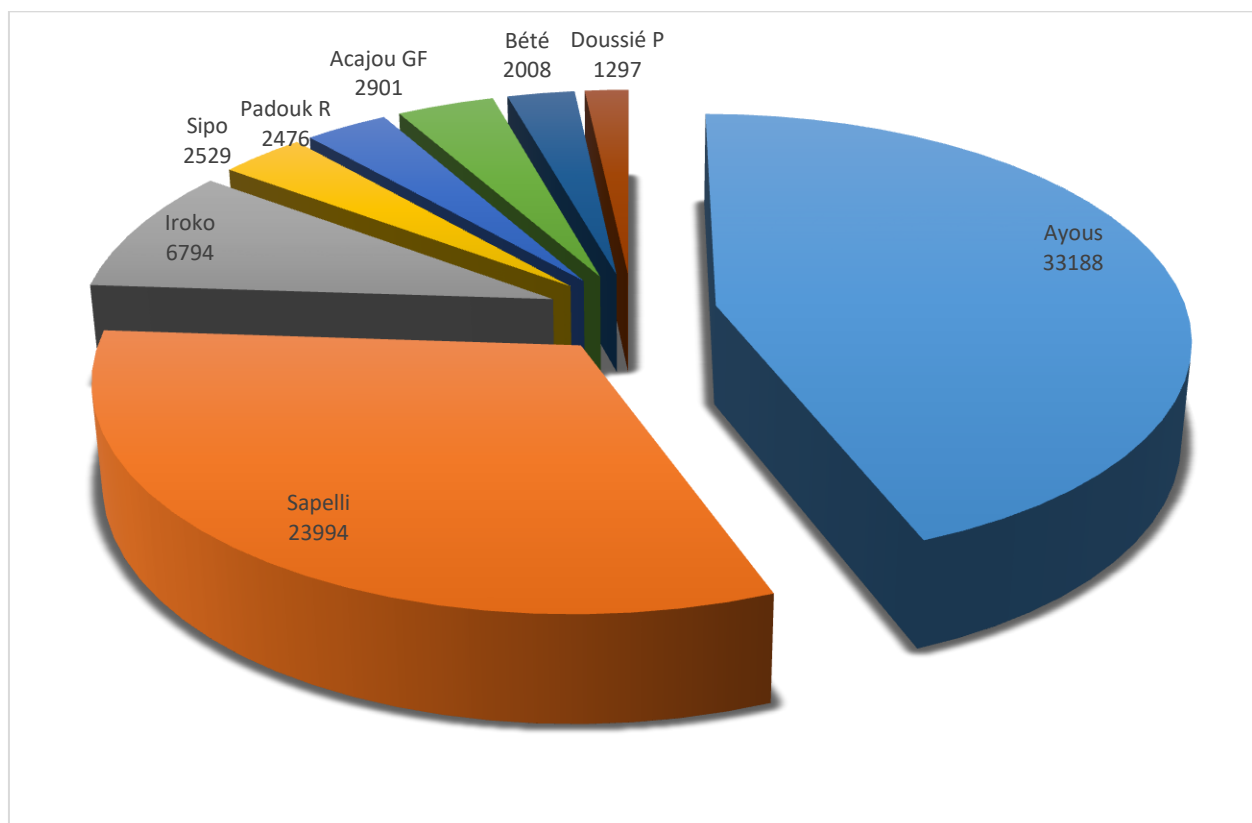


Figure 3c – Principales essences exploitées dans l'AAC6 en 2024

Les Tableau 11c et la Figure 3c présentent l'essentiel de l'exploitation de l'AAC6 pour l'année 2024. L'Ayous (43%) et le Sapelli (31%) représentent naturellement les essences les plus exploitées par la Société depuis son installation ; suivi des essences suivantes : Iroko, Sipo, Padouk rouge, Acajou, Doussié Pachyloba, Bété. Cette assiette est encore ouverte à l'exploitation pour les deux prochaines années, si la Société obtient l'autorisation de la maintenir ouverte.

5.1.3 Comparaison des effectifs et volumes exploités avec les données de l'inventaire d'exploitation

AAC4

En résumé, le nombre total de tiges abattues de l'AAC4 est de 11190 pour un volume de 160 699 m³ ; soit environ **54% qui est le taux de prélèvement des essences objectif**. Ceci représente le résultat de l'exploitation effectuée dans l'assiette sur la période de janvier 2022 à octobre 2024. Rappelons qu'elle sera fermée en décembre 2024.

Le Tableau 10a ci-après présente les résultats comparatifs des tiges exploitées avec celles inventoriées.

Au regard de ce tableau comparatif, il ressort clairement que les principales essences dont la majorité des tiges inventoriées ont été exploitées sont : l'Ayous, le Doussié Pachyloba, l'Iroko, le Mukulungu, le Sapelli, le Sipo ; suivies d'autres essences dont le taux de prélèvement individuel dépasse largement les 50% (Acajou, Azobé, Bilinga, Bossé clair, Etimoé, ...).

**Tableau 10a – Comparaison des effectifs/volumes inventoriés et ceux exploités – AAC4⁷**

Essences		DMA (cm)	AAC4										
			Inventaire d'exploitation		Exploitation 2022		Exploitation 2023		Exploitation 2024		Total exploitation		
Essences objectif de découpage			Nbre tiges	Vo brut (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	Tx prélèvement par essence
Acajou à grandes folioles	90	249	2 499	107	1 452,412	26	405,760	1	8,970	134	1 867,142	54%	
Aniégré	70	345	2 823	72	799,163	2	23,296	3	22,540	77	844,999	22%	
Ayous	90	6 801	83 906	2 997	61 019,309	1234	23685,484	0	0,000	4 231	84 704,793	62%	
Azobé	90	189	1 895	52	688,066	61	639,027	2	21,704	115	1 348,797	61%	
Bilinga	60	45	389	29	361,099	2	8,245	1	6,633	32	375,977	71%	
Bossé clair	70	69	525	38	347,962	11	97,121	1	6,565	50	451,648	72%	
Dibétou	90	44	503	13	177,179	6	69,772	0	0,000	19	246,951	43%	
Doussié pachyloba	80	362	2 346	313	2 867,658	15	134,169	2	15,651	330	3 017,478	91%	
Ebène	70	103	390	11	32,047	1	1,306	0	0,000	12	33,353	12%	
Etiméoé	100	11	150	4	38,734	2	18,364	0	0,000	6	57,098	55%	
Iroko	90	752	8 129	559	7 792,592	53	714,642	3	32,047	615	8 539,281	82%	
Kossipo	100	174	2 155	0	0,000	0	0,000	0	0,000	-	-	0%	
Lati	90	196	2 012	0	0,000	0	0,000	0	0,000	-	-	0%	
Longhi blanc	70	171	1 311	0	0,000	0	0,000	0	0,000	-	-	0%	
Manilkara	80	48	430	10	81,980	2	19,492	1	10,451	13	111,923	27%	
Mukulungu	100	14	200	9	167,336	3	37,838	0	0,000	12	205,174	86%	
Padouk rouge	70	1 225	9 945	424	3 625,644	95	871,565	11	81,584	530	4 578,793	43%	
Pao rosa	80	2	16	1	5,534	0	0,000	0	0,000	1	5,534	50%	
Sapelli	90	3 310	36 122	2 284	30 206,165	401	5031,159	12	118,771	2 697	35 356,095	81%	
Sipo	100	138	1 902	93	1 688,308	21	386,958	1	18,396	115	2 093,662	83%	
Tali	80	201	1 554	89	744,282	2	12,168	1	8,756	92	765,206	46%	
Tiama	90	167	1 957	0	0,000	0	0,000	0	0,000	-	-	0%	

⁷ Période de janvier 2022 à octobre 2024



Autres essences objectif												
Bété	50	4 340	32 552	782	6 365,410	1172	8601,451	70	457,895	2 024	15 424,756	47%
Eyong	70	1 660	13 153	2	19,680	0	0,000	0	0,000	2	19,680	0%
Total Essences objectif		20 616	206 863							11 107	160 048	54%
Diversification												
Dabema	70			1	9,798	0	0,000	0	0,000	1	9,798	
Essia	70	628	4 989	48	380,214	30	233,234	2	12,927	80	626,375	13%
Kotibé	70	219	1 209	2	14,755	0	0,000	0	0,000	2	14,755	1%
Koto	70	3 204	23 536	0	0,000	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Longhi rouge	70	100	765	0	0,000	0	0,000	0	0,000	-	-	
Mambodé	70			0	0,000	0	0,000	0	0,000	-	-	
Olon	50	74	601	0	0,000	0	0,000	0	0,000	-	-	
TOTAL		24 841	237 964	7 940	118 885	3 139	40 991	111	823	11 190	160 699	45%



AAC5

Une analyse comparative conséquente faite au cours de l'exercice 2024 précise le nombre cumulé de tiges/volumes prospectés et le nombre total de tiges/volumes effectivement abattus dans cette assiette (cf. Tableau 10b). Ces données concernent la période de janvier 2023 à octobre 2024.

En résumé, le nombre de tiges abattues de l'AAC5 représente **39%** du nombre total des tiges inventoriées, avec un volume correspondant de 114 685 m³.

L'exploitation des essences principales (objectif) a atteint plus de 50% de taux de prélèvement (Sapelli 90%, Sipo 92%, Mukulungu 81%, Iroko 77%, Ayous 55%, Doussié Pachyloba 62%, Acajou 62%, ...). Par ailleurs, plusieurs autres essences de promotion ont été valorisées.

L'assiette étant encore ouverte à l'exploitation, et probable au courant de l'année 2025, le prélèvement des tiges va se poursuivre pour atteindre à la fin un taux plus élevé que 50%.

**Tableau 10b – Comparaison des effectifs/volumes inventoriés et ceux exploités – AAC5⁸**

Essences	DMA (cm)	AAC5								
		Inventaire d'exploitation		Exploitation 2023		Exploitation 2024		Total exploitation		Tx prélèvement par essence
Essences objectif de découpage		Nbre tiges	Vo brut (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	
Acajou à grandes folioles	90	60	620	37	466,486	0	0,000	37	466,486	62%
Aniégré	70	486	3 876	0	0,000	39	330,320	39	330,320	8%
Ayous	90	4 583	54 706	1780	30172,815	734	10559,972	2 514	40 732,787	55%
Azobé	90	140	1 365	27	290,355	9	103,402	36	393,757	26%
Bilinga	60	60	523	24	255,509	12	103,806	36	359,315	60%
Bossé clair	70	68	574	36	380,036	8	60,627	44	440,663	65%
Bossé foncé	70	0	0	0	0,000	0	0,000	-	-	
Dibétou	90	108	1 245	37	485,042	17	220,890	54	705,932	50%
Difou	50	1	4	0	0,000	0	0,000	-	-	
Doussié pachyloba	80	181	1 186	97	798,140	16	103,819	113	901,959	62%
Ebène	70	271	1 036	1	4,857	0	0,000	1	4,857	0%
Etimoé	100	75	1 081	19	235,896	5	64,839	24	300,735	32%
Iroko	90	555	6 066	317	4464,006	111	1343,428	428	5 807,434	77%
Kossipo	100	404	5 086	1	17,857	0	0,000	1	17,857	0%
Lati	90	291	2 985	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Longhi blanc	70	315	2 433	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Manilkara	80	1 256	10 392	422	4133,441	123	1192,780	545	5 326,221	43%
Mukulungu	100	393	5 858	221	4908,958	97	2014,866	318	6 923,824	81%
Padouk rouge	70	1 241	10 382	342	2994,843	175	1321,730	517	4 316,573	42%
Pao rosa	80	20	141	2	11,759	2	10,556	4	22,315	20%
Sapelli	90	3 157	35 983	2221	31331,335	610	7960,579	2 831	39 291,914	90%
Sipo	100	233	3 424	153	2913,715	61	1168,780	214	4 082,495	92%
Tali	80	69	608	2	18,903	8	67,921	10	86,824	14%
Tiama	90	238	2 749	0	0,000	0	0,000	-	-	0%

⁸ Période de janvier 2023 à octobre 2024



<i>Autres essences objectif</i>										
Bété	50	318	2 456	121	827,773	2	8,417	123	836,190	39%
Eyong	70	726	5 876	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Total Essences objectif		15 249	160 657					7 889	111 348	52%
<i>Diversification</i>										
Ako	70	417	3 176	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Aiéélé	70	73	704	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Dabema	70	646	6 700	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Essia	70	3 502	29 246	347	3330,090	1	6,825	348	3 336,915	10%
Iatandza	90	160	1 569	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Kotibé	70	192	1 084	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Koto	70	421	3 140	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Longhi rouge	70	198	1 537	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Mambodé	70	22	245	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Niové	50	123	689	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Olon	50	71	568	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
Tchitola	80	163	2 081	0	0,000	0	0,000	-	-	0%
TOTAL		21 237	211 396	6 207	88 042	2 030	26 644	8 237	114 685	39%



AAC6

Le taux de prélèvement global pour l'ensemble des essences exploité dans l'assiette n°6 est de 13%, cela montre qu'il y a plus de tiges restées sur pieds qui seront probablement exploitées dans les deux prochaines années, si l'entreprise obtient l'autorisation.

Néanmoins, l'exploitation est bien spécifique pour les essences dit *objectif* du plan d'aménagement dont **le taux de prélèvement à ce stade est de 20%** ; certaines de ces essences présentent de forts taux : Doussié pachyloba (63%), Iroko (66%), Sapelli (68%), Sipo (76%) ...

Une analyse comparative conséquente sera faite au cours des prochains exercices (2025-2026) pour préciser le nombre cumulé de tiges/volumes prospectés et le nombre total de tiges/volumes effectivement prélevés dans l'AAC6.

Le Tableau 10c suivant précise les données de la période de mise en exploitation de l'assiette de janvier à octobre 2024.

**Tableau 10c – Comparaison des effectifs/volumes inventoriés et ceux exploités – AAC6⁹**

Essences	DMA (cm)	AAC6						
		Inventaire d'exploitation		Exploitation 2024		Total exploitation		Taux prélèvement par essence
Essences objectif de découpage		Nbre tiges	Vo brut (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	
Acajou à grandes folioles	90	738	7 672	248	2901,206	248	2901,206	34%
Aniégré	70	557	4 624	14	115,623	14	115,623	3%
Ayous	90	9 375	117 918	2009	33188,294	2009	33188,294	21%
Azobé	90	2	19	0	0,000	0	0,000	0%
Bilinga	60	81	642	20	188,571	20	188,571	25%
Bossé clair	70	117	956	63	518,190	63	518,190	54%
Bossé foncé	70	0	0	0	0,000	0	0,000	
Dibétou	90	107	1 228	39	521,667	39	521,667	36%
Difou	50	52	371	0	0,000	0	0,000	0%
Doussié pachyloba	80	241	1 626	152	1296,647	152	1296,647	63%
Ebène	70	135	482	0	0,000	0	0,000	0%
Etimocé	100	22	299	2	22,190	2	22,190	9%
Iroko	90	736	8 898	487	6794,124	487	6794,124	66%
Kossipo	100	189	2 472	0	0,000	0	0,000	0%
Lati	90	242	2 501	0	0,000	0	0,000	0%
Longhi blanc	70	108	849	0	0,000	0	0,000	0%
Manilkara	80	12	119	3	30,989	3	30,989	25%
Mukulungu	100	26	407	14	334,674	14	334,674	54%
Padouk rouge	70	1 248	9 518	331	2475,986	331	2475,986	27%
Pao rosa	80	1	7	0	0,000	0	0,000	0%
Sapelli	90	3 039	35 212	2073	23994,144	2073	23994,144	68%
Sipo	100	202	3 092	153	2528,989	153	2528,989	76%
Tali	80	0	0	0	0,000	0	0,000	
Tiama	90	281	3 338	0	0,000	0	0,000	0%
Autres essences objectif								
Bété	50	9 817	64 990	363	2008,300	363	2008,300	4%
Eyong	70	2 076	15 616	0	0,000	0	0,000	0%
Total Essences objectif		29 404	282 858			5 971	76 920	20%
Diversification								
Ako	70	254	2 077	0	0,000	0	0,000	0%
Aiélé	70	101	1 033	0	0,000	0	0,000	0%
Dabema	70	234	2 417	0	0,000	0	0,000	0%
Essia	70	644	5 211	19	167,056	19	167,056	3%
Iatandza	90	141	1 411	0	0,000	0	0,000	0%
Kotibé	70	384	1 935	0	0,000	0	0,000	0%
Koto	70	8 377	57 162	0	0,000	0	0,000	0%
Longhi rouge	70	305	2 314	0	0,000	0	0,000	0%
Mambodé	70	110	1 228	0	0,000	0	0,000	0%
Niové	50	90	458	0	0,000	0	0,000	0%
Olon	50	56	396	0	0,000	0	0,000	0%
Tchitola	80	131	1 680	0	0,000	0	0,000	0%
TOTAL		40 231	360 181	5 990	77 087	5 990	77 087	15%

⁹ Période de janvier à octobre 2024



5.2 Evaluation des interventions sociales

Depuis son installation, la société Timberland a fait des investissements sociaux considérables vis-à-vis de ses travailleurs et leur famille, ainsi qu'au profit de la population riveraine du PEA 188.

Le bilan, présenté dans ce document, concernera les activités prévues pour l'année 2024 et présentées dans le précédent PAO, et analysera les réalisations effectives ainsi que la planification future, en tenant compte des moyens mis en œuvre.

Les réalisations passées, ainsi que les raisons de non réalisations de certaines activités, sont présentées dans le Tableau 11.

En outre, la société verse régulièrement les taxes forestières liées à l'exploitation du bois sur son PEA : taxe d'abattage, taxe de superficie et taxe de reboisement. Une partie des taxes (abattage et reboisement) est reversée aux six communes pour le développement de la zone. Le montant global de ces taxes versé aux communes au titre de l'année 2024 (de janvier à octobre) s'élève à environ 170 millions de FCFA.

**Tableau 11 – Bilan des actions sociales réalisées en 2024**

Planification 2024	Réalisations prévues 2024	Réalisations supplémentaires 2024	% Réalisations	Coût estimatif Réalisations	Non réalisations 2024	Raisons	Projet 2025
Interventions sur la base vie							
Eau	- Entretien et traitement des cuves d'eau - Analyse d'eau à l'Institut Pasteur - Installation des conduits d'eau potable dans les nouvelles installations - Aménagement d'une source naturelle		100%				- Entretien/traitement/ Analyse d'eau
Electricité	- Révision des installations électriques - Electrification des lieux publics		100%				-Eclairage public -Révision des installations électriques
Santé	- Renouvellement des produits pharmaceutiques	Révision et entretien de l'ambulance	100%			Régulier	Renouvellement du matériel et produits pharmaceutiques Réhabilitation Centre Santé
Logement	Réhabilitation logements/ Entretien/Suivi Actualisation base de données logements/ travailleurs		80%			En cours	Poursuite Activités HSE
Sécurité au Travail	Actualisation des fiches signalétiques des machines/outils/engins		100%				Suivi/Contrôle HSE
	Dotation complémentaire en extincteurs/Formation		100%				Extincteurs supplémentaires/Changement des extincteurs défectueux
	Sensibilisation sur l'emplacement & l'utilisation des extincteurs		80%			En cours	Poursuite de la sensibilisation Formation HSE



Planification 2024	Réalisations prévues 2024	Réalisations supplémentaires 2024	% Réalisations	Coût estimatif Réalisations	Non réalisations 2024	Raisons	Projet 2025
Interventions sur la base vie							
Equipement de Protection Individuelle	Dotation et renouvellement des EPI		100%				Dotation semestrielle
	-Evaluation de bonne utilisation -Evaluation de procédure de gestion des EPI		80%				Renouvellement Bureau CHST Réunions CHST
Sécurité Incendies et Préventions de Accidents	Actualisation Statut & Règlement Intérieur CHST		80%				Application Statut & Règlement Intérieur CHST
	Réunion CHST		50%				Réunions CHST
	Installation et suivi Panneaux de signalisation		100%				Installation des nouveaux panneaux en fonction des besoins sur le terrain
	Suivi Outils de Travail Conventionnel		80%			En cours	Suivi/Contrôle régulier
	Suivi Trousses de secours		80%			RAS	Suivi/Contrôle régulier
	Transport du Personnel- Dotation en benne adaptée		100%				Suivi/Contrôle régulier
Education	Fournitures scolaires à l'Ecole et Collège Assanga Timberland		100%				Dotation en fournitures scolaires et pédagogique
	Opérationnalisation du Collège Assanga		100%				Suivi par l'Inspecteur d'Académie (Ecole & CEG)
	Prise en charge des enseignants de l'Ecole et Collège Assanga		100%				Augmentation en effectif de l'équipe enseignante



Planification 2024	Réalisations prévues 2024	Réalisations supplémentaires 2024	% Réalisations	Coût estimatif Réalisations	Non réalisations 2024	Raisons	Projet 2025
Interventions sur la base vie							
Formation /Sensibilisation des travailleurs et ayants-droits	Secourisme/Prévention incendies et accidents/ Hygiène-Salubrité- Sécurité au travail		80%				Poursuite de la sensibilisation Secourisme /Prévention incendies et accidents/Hygiène- Salubrité-Sécurité au travail
	EFIR et lutte anti- braconnage		50%				Poursuite de la sensibilisation EFIR et lutte anti-braconnage
Approvisionnement en produits alimentaires	-Approvisionnement hebdomadaire - Elaboration d'une fiche signalétique pour le suivi des propriétaires de boutiques		100%				-Sorties hebdomadaires régulières -Suivi/Contrôle
	Intensification des séances d'IEC		100%				Séances d'IEC en la matière
Appuis divers	Installation réseau téléphonie mobile		100%				Suivi des activités
	Causeries éducatives (tous les lundis au matin)		100%				
	Appuis des doléances diverses (décès, maladies, visites de courtoisies)		100%				



Planification 2024	Réalisations prévues 2024	Réalisations supplémentaires 2024	% Réalisations	Coût estimatif Réalisations	Non réalisations 2024	Raisons	Projet 2025
Appui au développement local							
Délimitation de la série agricole	Rafrachissement SAOH Komassa et ses environs		0%		Non réalisée	Manque de moyen de déplacement	Rafrachissement SAOH Site Timberland et ses environs
	- Suivi de la mise en œuvre - Séances de sensibilisation pour le respect des limites		80%				Séances de sensibilisation pour le respect des limites
Campagne de sensibilisation au Plan d'aménagement	Impression grand format des supports de sensibilisation		0%		Non réalisée	Report faute de moyen mis à disposition	Impression grand format des supports
	Tournées de la GAS dans les villages pour la sensibilisation		20%				Tournées de la GAS dans les villages pour la sensibilisation
Interventions diverses	Prise en charge des enseignants de l'école publique Kadéï de Nola		100%				Poursuite prise en charge salariale
	Finition des écoles - Mombounza, Komassa et Gbia (commune de Nola)		70%		Non réalisées Ecole Gbia	Inaccessibilité	Appui aux Ecoles Komassa et – Démarrage Ecole Gbia
	Réhabilitation/Entretien des routes		80%				Suivi/Entretien régulier des routes
	Validation des procédures (Gestion de demande communautaire et Gestion des conflits)		100%		Finalisation procédure gestion conflit	En cours	Validation/Application
	Mise en place de comités villageois des communes Nola & Bilolo		0%		A finaliser au dernier trimestre 2023		



5.3 Evaluation des interventions environnementales

Le bilan sur les actions environnementales menées par l'entreprise est précisé dans le Tableau 12 ci-après. Il faut noter que la société Timberland a un plan de gestion environnementale qu'elle tente de mettre en œuvre depuis son installation. Ces mesures concernent les actions usuelles d'exploitation et de gestion respectueuses de l'environnement.

La réalisation de toutes les activités environnementales mises en œuvre dans le cadre du présent plan annuel d'opérations est sous la supervision du Responsable Suivi/Contrôle. Ce dernier travaille avec une équipe de 7 personnes, et en partenariat avec les autres équipes qui traitent des questions d'hygiène – sécurité – environnement (HSE).

**Tableau 12 – Bilan des actions environnementales en 2024**

Planification 2024	Réalisations prévues 2024	Réalisations supplémentaires 2024	% Réalisations	Coût estimatif Réalisations	Non réalisations 2024	Raisons	Projet 2025
Interventions en matière environnementale							
Mesures internes	Mise en application du Règlement intérieur		80%			En cours	Poursuite de la sensibilisation au RI
	Sensibilisation des travailleurs au contenu du RI		80%				
Lutte anti-braconnage	Mesures prises en compte dans RI		100%				Suivi de la mise en application du RI
	Sensibilisation des travailleurs		80%			En cours	Poursuite de la sensibilisation sur les mesures liées à la LAB
	Collaboration avec DR2 Eaux et Forêts		80%			En cours	Poursuite de la collaboration
Protection de l'environnement	Matérialisation des zones fragiles (marécages, ...)		80%				Poursuite de matérialisation autour de l'AAC7
	Localisation et matérialisation des sites sacrés		50%			En cours	Poursuite de l'activité sur AAC6 et 7
	Suivi/Contrôle des mesures usuelles					En cours	En continue
Gestion des déchets	Application et suivi de la procédure de gestion des déchets		80%			En cours	Application et Suivi de la procédure de gestion de déchets
Plan de gestion environnement	Application et suivi des mesures prises PGE		80%			En cours	Application et suivi des mesures prises PGE



Interventions en matière de gestion de la faune							
Suivi des populations de faune	Prise en compte des aspects fauniques par les prospecteurs	Fouille et contrôle de véhicule et bagages des prospecteurs	100%				Poursuite de suivi/contrôle
	Information, Education et Communication (IEC)		80%				Poursuite de l'IEC
	Approvisionnement de l'équipe de prospection pour le campement		100%				Poursuivre l'approvisionnement
Divers (Partenariat, gestion de la chasse et contrôle du braconnage)	Relevé des points GPS des camps des Braconniers		0%		Non réalisée	Pas de points détectés	
	Partenariat		0%		Non réalisée	Pas de partenariat avec un organisme	Envisagée le partenariat avec des ONGs sous-traitées
	Gestion de la chasse		0%		Non réalisée	En cours	Recensement des chasseurs sur le site
	Contrôle du braconnage		80%				Collaborer avec la DR2 des E&F
	Support de sensibilisation		80%				



Interventions en matière de suivi/contrôle des blocs d'exploitation							
Recomptage	10% de bloc pour le recomptage dans chaque AAC de l'UFG1		100%				Poursuite du recomptage dans les AAC6 et 7
Suivi/Contrôle d'abattage	Contrôle après abattage des essences prospectées		80%			En cours	Renforcement de capacités de l'équipe de contrôle qualité
Suivi/Contrôle de débardage	Contrôle de marquage des souches des arbres abattus/Martelage des souches		80%			En cours	Poursuite du suivi/contrôle des souches dans les blocs
	Contrôle ligne de débardage		50%			En cours	Renforcement de capacités de l'équipe contrôle qualité
	Suivi/Contrôle des dégâts sur les tiges d'avenir				Non réalisée		
	Planification des pistes de débardage		80%				
Suivi/Contrôle du réseau des pistes	Contrôle ouverture des pistes forestières		80%				Amélioration de la procédure de suivi/contrôle des travaux du réseau routier
	Suivi de l'entretien des pistes forestières		50%				
	Suivi/Contrôle des ouvrages (ponts)		50%				
	Sensibilisation sur la qualité des travaux routiers		0%		Non réalisée	Problème logistique	Séances de sensibilisation du personnel routier



Liste des tableaux

Tableau 1 – Coordonnées géographiques des limites de l’AAC7	8
Tableau 2 – Surfaces des strates présentes dans l’AAC7	9
Tableau 3 – Effectifs inventoriés par essence, par classe de diamètre, par qualité	21
Tableau 4 – Volumes bruts indicatifs inventoriés par classe de diamètre, par qualité	23
Tableau 5 – Prévision de récoltes en effectifs et volumes bruts/nets	27
Tableau 6 – Caractéristiques des pistes forestières de l’AAC7	29
Tableau 7 – Calendrier des interventions	48
Tableau 8a – Récapitulatifs des effectifs inventoriés et exploités par essence – AAC4	56
Tableau 8b – Récapitulatifs des effectifs inventoriés et exploités par essence – AAC5	57
Tableau 8c – Récapitulatifs des effectifs inventoriés et exploités par essence – AAC6	58
Tableau 9a – Volumes exploités sur l’AAC4	60
Tableau 9b – Volumes exploités sur l’AAC5	62
Tableau 9c – Volumes exploités sur l’AAC6	64
Tableau 10a – Comparaison des effectifs/volumes inventoriés et ceux exploités – AAC4	67
Tableau 10b – Comparaison des effectifs/volumes inventoriés et ceux exploités – AAC5	70
Tableau 10c – Comparaison des effectifs/volumes inventoriés et ceux exploités – AAC6	73
Tableau 11 – Bilan des actions sociales réalisées en 2024	75
Tableau 12 – Bilan des actions environnementales en 2024	80

Liste des cartes

Carte 1 – Localisation de l’AAC7	4
Carte 2 – Carte de base de l’AAC7	7
Carte 3 – Formations végétales de l’AAC7	10
Carte 4 – Dispositif de l’inventaire d’exploitation de l’AAC7	12
Carte 5 – Localisation du réseau des pistes forestières et parcs forêt sur l’AAC7	30

Liste des figures

Figure 1 – Fonctionnement du comptage en virées de 125m x 1000m	15
Figure 2 – Volumes bruts des essences principales de l’AAC7	25
Figure 3a – Principales essences exploitées dans l’AAC4 (2022 – 2024)	61
Figure 3b – Principales essences exploitées dans l’AAC5 (2023 - 2024)	63
Figure 3c – Principales essences exploitées dans l’AAC6 en 2024	65

Liste des annexes

<i>Annexe 1 – Documents légaux d’Aménagement/Exploitation du PEA 188</i>	
<i>Annexe 2 – Liste des essences aménagées et DMA</i>	
<i>Annexe 3 – Liste des essences inventoriées</i>	
<i>Annexe 4 – Carte de répartition des essences principales sous SIG</i>	
<i>Annexe 5 – Carte prévisionnelle d’exploitation et réseau des pistes forestières</i>	
<i>Annexe 6 – Carte de base de l’AAC7</i>	
<i>Annexe 7 – Carte du dispositif d’inventaire d’exploitation sur AAC7</i>	